

Programme d'actions

I. Pilier Cohésion sociale

PILIER	Axes stratégiques du contrat cadre	Objectifs opérationnels du contrat cadre	Fiches actions	Intitulés des fiches actions
I – Cohésion Sociale	Axe n°1 : Promotion de la réussite éducative de l'école primaire au lycée	1.1 : Favoriser la socialisation précoce 1.2 : Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme 1.3 : Favoriser la maîtrise de la langue française 1.4 : Renforcer l'offre éducative pour accentuer la mixité sociale 1.5 Développer l'offre de service et d'action de soutien à la parentalité, structurer le partenariat avec les établissements scolaires 1.6 : Diversifier les modes d'accompagnement à la scolarité 1.7 : Renforcer la continuité des parcours éducatifs 1.8 : Améliorer les résultats en termes d'assiduité scolaire, d'acquisition des savoirs de base et d'insertion professionnelle des enfants de culture gitane	1.1.1 1.1.2 1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.2.4 1.3.1 1.3.2 1.4.1 1.4.2 1.4.3 1.5.1 1.5.2 1.5.3 1.6.1 1.6.2 1.6.3 1.7.1 1.7.2 1.7.3 1.8.1 1.8.2 1.8.3	Développement de la scolarisation des moins de trois ans Espace de rencontre entre Parents /Enfants Champ de mars Dispositif FOQUALE : rattachage scolaire des jeunes en service civique DGS : Classe défense et sécurité globale Médiation en milieu scolaire Coup de pouce Langage et lecture Dispositif OEPRE « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants » Plus de maîtres que de classe Parcours culturels, scientifiques et linguistiques Parcours éducatif et mixité centre ancien Actions Loisirs et mixité (Enfants et Jeunes) Groupe parentalité Comités locaux d'animation REAAP 66 Soutien à la fonction parentale Accompagnement éducatif Encourager l'égalité des chances, valoriser les talents et les réussites en s'appuyant sur les filières d'excellence Insertion scolaire, Insertion sociale, Insertion professionnelle École ouverte Dispositif Ville Vie Vacances (VVV) Programme de Réussite Éducative Projet expérimental Blum Boucher cycle 2 en quatre ans pour renforcer les fondamentaux Projet expérimental de scolarisation La Miranda Préscolarisation des enfants des quartiers Saint Jacques et Nouveaux logis
	Axe n°2 : La garantie d'un accès aux droits, outil d'inclusion sociale	2.1 Renforcer la logique de juste droit dans les QPV 2.2 : Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française 2.3 : Renforcer l'accessibilité aux soins, et à la démarche de santé 2.4 : Mieux articuler les dispositifs d'aide en direction des publics en difficulté	2.1.1 2.1.2 2.1.3 2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.3.1 2.4.1	Accès aux droits Informations collectives Rendez-vous des droits Maintien des ateliers socio linguistiques existants Développement des ateliers socio linguistiques existants Centre Ressources Illettrisme et Apprentissage du français pour les migrants des Pyrénées-Orientales (CRIA 66) Mise en place d'actions visant à la Promotion de la santé, la parentalité, l'accès aux soins et aux sports, la santé mentale auprès des publics précaires (enfants, adolescents, inclus vulnérables et personnes âgées) Publication d'un guide sur l'accès aux droits sociaux

	Axe n°3 : Le renforcement du mieux vivre ensemble	3.1 : Soutenir les initiatives citoyennes favorisant les solidarités locales	3.1.1 3.1.2 3.1.3	Fonds initiative citoyenneté Former les acteurs jeunesse, les médiateurs et les associations de quartier sur la laïcité et la citoyenneté Accès à la citoyenneté, Médiation sociale
		3.2 : Promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social et d'ouverture au monde	3.2.1 3.2.2 3.2.3 3.2.4	Charte de coopération culturelle de la Ville de Perpignan pour la période 2016 - 2019 Actions Médiation culturelle Associer les habitants des quartiers prioritaires à la dynamique de valorisation du patrimoine Accès aux sports pour tous
		3.3 Conforter et optimiser le rayonnement des centres sociaux, développer les services et les actions en complémentarité avec les Maisons sociales de Proximité de Perpignan	3.3.1 3.3.2	Mise en place d'une action collective partenariale dans le cadre du « vivre ensemble » Les centres sociaux municipaux, acteurs majeurs du mieux vivre ensemble

Axe stratégique 1: Promotion de la réussite éducative de l'école primaire au lycée

Objectif opérationnel n°1-1: Favoriser la socialisation précoce

Fiche action n° 1-1-1	Intitulé de l'action : Développement de la scolarisation des moins de trois ans
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	En éducation prioritaire, beaucoup d'élèves rencontrent des difficultés par rapport à la maîtrise de la langue. La scolarisation précoce est un moyen pour pallier à cet état de fait. Par ailleurs, cela favorise la socialisation précoce des enfants qui n'ont pas toujours eu l'occasion de fréquenter une structure type crèche avant leur première entrée à l'école.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réussite scolaire - Réussir la prise en charge - Assurer la qualité des solutions d'accueil
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une entrée progressive, adaptée et personnalisée à l'école. - Développer les compétences langagières. - Favoriser la socialisation et le rapport aux autres (enfants, adultes référents etc).
Description de l'action et du public	<p>La scolarisation précoce est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Elle doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne.</p> <p>1 - La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.</p> <p>2 - La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente.</p> <p>3 - La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.</p> <p>4 - Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Lorsqu'un dispositif d'accueil est implanté hors des locaux d'une école maternelle, il est inscrit au projet de l'école de laquelle il dépend.</p> <p>5 - Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.</p> <p>6 - Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.</p> <p>7 - Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter.</p> <p>8 - Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée.</p> <p>9 - Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations</p>

	<p>concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.</p> <p>10 - Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.</p>
Territoire prioritaire concerné	<p>Réseau Sévigné : école Blaise Pascal (rentrée 2013) Réseau Pagnol : écoles Georges Dagneaux et Debussy (rentrée 2013) Réseau Pons : école Emile Roudayre (rentrée 2014) Réseau La Garrigole : école maternelle D'Alembert (rentrée 2015)</p>
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Education Nationale Partenaires : Ville de Perpignan</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : un Professeur des Écoles et une ATSEM par classe, formés spécifiquement. Moyens financiers : - 5 ETP professeurs des écoles, 5 ETP ATSEM Moyens techniques : - locaux mis à disposition par la mairie</p>
Calendrier de réalisation	Développement des structures jusqu'à la rentrée 2016 : une par réseau d'éducation prioritaire.
Résultats attendus	Meilleur rapport à l'école (socialisation) et amélioration des résultats scolaires (développement des compétences langagières).
Indicateurs de résultats	A long terme : amélioration du taux de validation du palier 1 du socle commun de connaissances et de compétences.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		5 ETP 250 000 €	5 ATSEM 100 000 €				
	Crédits spécifiques						

Fiche action n° 1.1.2	Intitulé de l'action : Espace de rencontre entre Parents /Enfants Champ de mars
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la santé , des affaires sociales , le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie , le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Contrat pluriannuelle d'objectifs et de gestion (CPOG) entre l'État et la CNAF (2013-2017)

Description	Espace de rencontre enfants parents ; pour permettre d'aborder avec les familles et les professionnels sur les questions éducatives.
Territoire prioritaire concerné	Champs de mars
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : CAF, Centre social, écoles maternelles Coubertin et Fénelon Partenaire : CD
Moyens humains, financiers	1 éducatrice ou puéricultrice.

et techniques	Lien avec directrice d'école.
Calendrier de réalisation	Mise en place groupe projet de réflexion, septembre 2015. Proposition pour année 2016.
Résultats attendus	Amélioration des liens familles /écoles. Meilleure connaissance des « codes » de l'école. Socialisation de l'enfant Prévenir l'isolement d'un certain nombre de familles Conforter les relations parents enfants
Indicateurs de résultats	Nombre de familles participant à l'action. Nombre de rencontre avec les écoles.

Coût de l'action 20 000 € (pour 3 h d'ouverture pdt 87 jours)		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	Droit commun		14 000 € (sous réserve de validation)					
	Crédits spécifiques						6 000 €	

Objectif opérationnel n° 1-2 : Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

Fiche action n° 1-2-1	Intitulé de l'action: Dispositif FOQUALE : raccrochage scolaire des jeunes en service civique
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des sports de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Constat	140.000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans niveau de qualification suffisant. 620.000 jeunes sans diplôme du secondaire restent durablement en dehors de tout dispositif de formation. Ces jeunes en décrochage sont surexposés aux risques : précarité économique à l'exclusion sociale et aux risques de délinquance. Le plan national de lutte contre le décrochage de l'Éducation nationale préconise 3 axes clefs d'action : la prévention pour agir en amont, l'intervention et la remédiation pour agir auprès des jeunes décrocheurs.
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	- Contribuer à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle d'un groupe d'une vingtaine de jeunes (filles et garçons) issus des quartiers politique de la ville (QPV) par : - un accompagnement socio-éducatif en partenariat avec l'Éducation nationale permettant une remise à niveau scolaire - la mise en place d'un service civique auprès d'une association culturelle, sportive, ou d'éducation populaire permettant une implication citoyenne auprès de la société civile - un accompagnement socio-professionnel autour de la définition d'un projet ou d'un parcours professionnel

Description de l'action et public ciblé	<p>Un groupe d'une vingtaine de jeunes filles et garçons en 16- 24 ans issus des QPV intègre annuellement le dispositif FOQUALE.</p> <p>L'association CEMEA (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) assure la mise en œuvre du projet ainsi que le suivi individuel des jeunes autour des actions combinées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remise à niveau scolaire en partenariat avec le Lycée Charles Blanc :par petits groupes les jeunes bénéficient d'enseignement (français, anglais, math...) dispensés par des professeurs de l'Éducation nationale sous forme de cours individuels ou d'inclusion dans des classes. - service civique auprès d'une association culturelle, sportive, ou d'éducation populaire en partenariat avec la DDCS - des temps d'apprentissage collectif pour appréhender les droits et comprendre les devoirs, débattre sur la citoyenneté afin de contribuer à l'entrée dans la vie active - suivi social en lien avec les partenaires institutionnels afin de lever les freins à l'insertion (logement, aide psychologique, santé, suivi des démarches administratives...) -Des ateliers d'activités éducatives et culturelles hors scolaires afin de favoriser la naissance de projets collectifs et la découverte des lieux de diffusion de la culture. <p>Une formatrice de CEMEA assure le suivi individuel des jeunes et leur mobilisation, la relation avec les parents, la relation aux structures d'accueil en service civique. Elle assure l'individualisation des parcours en réponse aux besoins des jeunes et le lien permanent avec les différents partenaires.</p>
Territoire prioritaire concerné	Les 9 QPV
Pilotes /partenaires associés	<p>CEMEA État (Éducation nationale, DDCS, Préfecture) / Ville de Perpignan (MPV, centre sociaux)/ MLJ et le SPE/ Associations, clubs sportifs de la politique de la ville CR via la plate-forme de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD)</p>
Moyens humains et techniques	<p><u>Moyens humains</u> :</p> <p>1 formatrice à temps plein de CEMEA Enseignants de l'éducation nationale Déléguée du préfet et chargée de mission politique de la ville de Perpignan</p> <p><u>Moyens techniques</u> :</p> <p>salle de cours du lycée Charles blanc, salle mairie pour des réunions d'information et de suivi des jeunes et des associations</p>
Calendrier de réalisation	octobre – août
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - assurer le retour en formation des jeunes décrocheurs de plus de 16 ans en lien avec la PSAD -créer un parcours personnalisé de retour en formation pour les jeunes - favoriser l'engagement civique et citoyen
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de reprise de formation ou d'obtention de diplôme qualifiant ou concours - assiduité des jeunes aux cours et dans leurs missions de service civique - nombre de jeunes au départ et à la fin du dispositif

	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
Coût de l'action	Droit commun	0.05 ETP	0.15 ETP				
	Crédits spécifiques	40 000 €					

Fiche action n°1-2-2	Intitulé de l'action : DGS : Classe défense et sécurité globale
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de la défense et le ministre délégué chargé des anciens combattants du 15 juillet 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Constats	Un collège dans lequel les enseignants et les élèves montrent régulièrement leur volonté de dépasser le déterminisme socio-économique par la mise en œuvre de projets et d'une pédagogie retravaillée. Ces situations de réinvestissement des compétences favorisent le travail en autonomie et en responsabilité contribuant ainsi à améliorer l'estime de soi, l'ambition scolaire et professionnelle. Ainsi des élèves en difficultés retrouvent une motivation sur un projet pluridisciplinaire.
Objectif général	Création d'un documentaire vidéo sur le dispositif de la CDSG du collège - Découverte des métiers et des formations de l'armée de l'air.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Faire comprendre la notion de la Défense et la Sécurité Nationale. Favoriser une contribution « sociétariaire » des Armées auprès des jeunes. - faire évoluer les représentations et enrichir le Parcours Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) chez nos élèves. - Permettre un enseignement pluridisciplinaire autour de projets communs sur le thème de la Défense, notamment avec la participation de la classe au Concours « Raconte-moi la Défense » (réalisation d'un reportage de type presse écrite), la création en Arts plastiques, d'un logo/emblème de la Classe Défense du collège qui sera gravé sur des tee-shirts (offerts aux élèves et partenaires militaires), un travail d'éducation civique sur les notions de Défense et de Paix internationale, de Sécurité collective,... en référence aux programmes de 3ème. - Aider les élèves à l'acquisition de certaines compétences transversales du Socle Commun de connaissances et compétences au cycle 3^{ème}. - Développer la prise d'initiatives.
Description de l'action et du public	<p>Le Projet de notre Classe Défense consiste dans un premier temps, à visiter la Base Aérienne toute une journée, pour recueillir un maximum d'informations sur ses missions et sur les métiers existants sur la base. Il consiste dans un second temps, à utiliser les connaissances acquises par les élèves pour participer au Concours « Raconte-moi la Défense » organisé par la DMJEC en collaboration avec la Fondation Varenne.</p> <p>A travers les différentes unités présentes sur la BA, les élèves vont découvrir les principaux « métiers » liés aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - unités opérationnelles (Escadron de Chasse, Groupe de Ravitaillement en Vol, Escadron de Défense Sol-Air, ...). - services opérationnels (Escale Aérienne Militaire...). - services Techniques aéronautiques (Escadron de Soutien ...). - services gestion synthèse (Cellule Sécurité base = Pompiers spécialisés dans les incendies liés aux armes nucléaires). - unités et sites Rattachés (Centre d'Information Recrutement des Forces Armées, Centre Militaire de Coordination et de Contrôle, ...). - autres Unités (Unités de Contrôle de la Navigabilité, Centre d'Instruction de Transit d'Inter-Armée, unité de gestion du maintien de la Navigabilité, Equipe de Marque Rafale....). - Centre médical des Armées <p>Nombre d'élèves concernés : 18 Classes concernées : 3ème</p>
Territoire prioritaire concerné	Réseau Madame de Sévigné
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Collège Madame de Sévigné

	Partenaires : Base aérienne 125, DMD 66
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : 3 participants de l'équipe pédagogique ou de la direction.</p> <p>Moyens financiers : Collège Madame de Sévigné et Département des Pyrénées-Orientales.</p> <p>Moyens techniques : Matériel audiovisuel pour la réalisation d'un film Bus pour les déplacements des élèves (Istres, visite du centre de mémoire, de la caserne des pompiers, du CNEC de Collioure et du sémaphore de Port-Vendres).</p>
Calendrier de réalisation	Démarrage le 13 octobre 2014 Fin du projet avril 2015
Résultats attendus	Amélioration des taux de validation des compétences du socle commun Amélioration de l'expression écrite et orale
Indicateurs de résultats	<p>Obtention du prix du gouverneur 2015 pour le film réalisé</p> <p>% d'élèves validant le socle commun en 3^{ème}</p> <p>% d'élèves obtenant une orientation choisie</p> <p>% d'élèves ayant une note supérieure à 10 à l'épreuve écrite de français au DNB</p>

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
							300 €
	Crédits spécifiques						2 904 €

Fiche action n°1-2-3	Intitulé de l'action : Médiation en milieu scolaire
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministère délégué à la famille, du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Diagnostic	Les familles sont parfois démunies face aux difficultés rencontrées avec les établissements scolaires: manque de compréhension des usages, des pratiques. Les enseignants peuvent se retrouver en difficulté face à des familles ou ne pas réussir à rentrer en contact avec celles-ci. Cette difficulté est particulièrement prégnante au collège. Le suivi des familles et des enfants sur le long terme demande un temps de travail qui va au-delà des missions des enseignants.
Objectif général	- Lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme - Développer l'offre de services et d'action de soutien à la parentalité, structurer le partenariat avec les établissements scolaires
Objectifs opérationnels	- Soutenir les enfants dans une logique de parcours.

	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les familles dans leur fonction parentale. - Soutenir des actions destinées à favoriser la liaison maternelle/CP et CM2/6ième.
Description de l'action et du public	<p>1°) L'adulte relais du secteur (collèges et écoles élémentaires) permet de faire le lien entre les familles et les institutions. Il agit sur demande des enseignants pour établir une relation de confiance avec la famille. Il peut également agir sur la demande directe des familles. Il peut mettre en place des actions individuelles (avec le PRE) ou collective sur des thématiques plus globale.</p> <p>2°) Dans le cadre du dispositif adulte relais, une médiatrice, salariée de la Fédération Départementale de la Ligue de l'enseignement des Pyrénées Orientales, agit à temps complet, auprès de l'équipe enseignante de l'école de la Miranda. Cette école, sous statut expérimental, accueille les enfants gitans sédentaires vivant sur le quartier Saint-Jacques. La mission de la médiatrice contribue, avec les autres acteurs éducatifs et sociaux du quartier, à lutter contre l'absentéisme, à favoriser un lien positif entre l'école et la famille, à développer des actions de prévention santé. Ses fonctions s'exercent principalement auprès des élèves et des familles : Il s'agit, pour elle, sous la responsabilité du directeur de l'école, d'effectuer des visites auprès des familles pour préparer un entretien avec les enseignants ou le directeur de l'école, de rappeler les différentes rentrées scolaires, de préparer une visite médicale, de promouvoir les propositions éducatives du territoire (accueil de loisirs, séjours...), de faciliter les inscriptions sur ces temps. Dans le cadre de la prévention santé, elle organise les petits déjeuners pris au sein de l'école.</p>
Territoire prioritaire concerné	REP Jean moulin REP Jean Sébastien Pons
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Etat / Ville Partenaires : Éducation Nationale, associations de territoire, le CR via la PSAD
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 1 à 2 adultes relais Moyens financiers : 17780 € par adulte relais Moyens techniques : Espace dans les collèges et les écoles. Accès téléphonie et informatique
Calendrier de réalisation	Année 2015/2016: 1 adulte relais (MIRANDA) Année 2016/2017: Mise en place d'un deuxième adulte relais (collège)
Résultats attendus	Diminution des situations conflictuelles aux abords des écoles. Amélioration des relations entre les écoles, le collège et les familles.
Indicateurs de résultats	Nombre de suivis. Nombre d'actions collectives. Nombre de parcours individuel mis en place.

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) Adulte relais collège	Droit commun								
	Crédit spécifique		18 470 €	3 000 € (sous réserve de validation de la ville)					
2°) Médiatrice Miranda (Ligue de l'enseignement)	Droit commun	30 370 €							

	Crédit spécifique		17 780 €	1 000€					
--	-------------------	--	----------	--------	--	--	--	--	--

Fiche action n°1-2-4	Intitulé de l'action : Coup de pouce Langage et lecture
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministère délégué à la famille, du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Cf fiche n°1-6-1 programme de réussite éducative Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2012/2015

Diagnostic	Une entrée réussie dans la maîtrise de la langue en grande section maternelle et un soutien actif aux apprentissages en lecture écriture à l'entrée du CP permettent de prévenir le décrochage scolaire précoce. (M Chauveau) Enfants « petits parleurs » en grande section maternelle. Enfants en fragilité à l'entrée en lecture en CP Implication des parents dans la scolarité des enfants.
Objectif général	
Objectifs opérationnels	Mettre en place un parcours de réussite autour de la maîtrise de la langue et de la lecture.
Description de l'action et du public	Tous les soirs de la semaine, un animateur encadre 5 enfants pour mettre en place des animations, des jeux leur permettant de réutiliser les pratiques de la classe. Les animateurs reçoivent une formation de l'Afpée pour construire les séances. Les parents sont associés dans la démarche pour s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants. Ils s'engagent à participer à plusieurs séances pour leur permettre de reproduire à la maison les gestes, les postures... <i>Les coups de pouce se construisent sur une école maternelle et élémentaire de secteur afin de garantir une continuité entre les classes d'âges.</i>
Territoire prioritaire concerné	REP et REP +
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Ville et Etat Partenaires : Afpée, CAF, Association d'éducation populaire.
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 1 animateurs pour 5 enfants par club / 1 coordonnateur enseignant/1 pilote associatif par école 1 encadrement par Afpée (Formation, Régulation) 1 Coordination PRE (cf fiche) Moyens financiers : Coût approximatif d'un club = 5000 €. (Actuellement 16 clubs, A terme prévoir prévoir 8 de plus extension Garrigole) Moyens techniques : Mise à disposition des classes, des espaces associatifs pour les réunions de formation et de bilan.
Calendrier de réalisation	Rentrée 2015: Ouverture Club sur secteur Garrigole. Année 2015/ 2016: Analyse territoriale des clubs sur la ville (secteur Nord,Est et Ouest)

	Rentrée 2016: Déploiement sur les territoires.
Résultats attendus	Augmenter le nombre d'enfant accédant au niveau lecteur.
Indicateurs de résultats	Grille Bilan avec indicateurs mis en place par Afpée.

Coût de l'action 120 000	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			15 435 €				30 674 €
	Crédits spécifiques	Voir fiche PRE (n°1-6-1)	Voir fiche PRE (n°1-6-1)				

Objectif opérationnel n° 1-3 : Favoriser la maîtrise de la langue française

Fiche action n° 1-3-1	Intitulé de l'action : Dispositif OEPRE « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants »
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	

Constat	Les parents primo – arrivants, en très forte augmentation dans le département, arrivent, pour la plupart, sans maîtrise de la langue française et sans connaissance des valeurs de la République française et du fonctionnement de l'institution scolaire.
Objectif général	Le dispositif OEPRE organise, au sein des écoles et des établissements scolaires, des formations prises en charge par l'État afin de donner aux parents primo-arrivants qui le souhaitent les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants.
Objectifs opérationnels	Permettre aux parents d'élèves : De pouvoir s'exprimer dans la langue française. Connaître les grands principes de fonctionnement de l'institution scolaire. Connaître les fondements de la République et ses valeurs.
Description de l'action et du public	les formations ont pour but d'améliorer les compétences des parents bénéficiaires suivant trois axes d'apprentissage : - L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire). - La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École à l'égard des élèves et des parents. - La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française.
Territoire prioritaire concerné	Depuis sa création en 2008, le dispositif s'est adressé à l'ensemble des parents immigrés pour leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants et contribuer à améliorer ainsi leurs chances de réussir à l'école. À compter de la rentrée scolaire 2014-2015, les bénéficiaires prioritaires de ce dispositif sont les parents étrangers primo-arrivants hors Union Européenne résidant en France de façon régulière et ayant signé un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) depuis moins de cinq ans. Est signataire du

	CAI la personne qui accède pour la première fois au séjour en France et qui souhaite y résider durablement. <u>Année 2015 :</u> Collège Joseph Sébastien Pons, Réseau PONS. Collège M. Pagnol, Réseau PAGNOL. Ecole Jean ZAY / Marie CURIE, réseau SEVIGNE.
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : DRJSCS et rectorat d'Académie Partenaires : Education nationale, OFII, DRJSCS/DDCS, Département et ville de Perpignan, CR sur le volet Cap Compétences et Clés
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : personnels de l'éducation nationale ou personnels associatifs ou GRETA. Moyens financiers : 2015 : 359h = 14 360 euros Moyens techniques : utilisation des locaux du Département (collèges) ou des locaux de la ville de Perpignan (école).
Calendrier de réalisation	Mars à juin Septembre à décembre
Résultats attendus	Meilleure maîtrise de la langue française des parents d'élèves. Meilleurs rapport à l'Institution scolaire. Intégration plus aisée dans la société française.
Indicateurs de résultats	Taux de fréquentation des groupes OEPRE Taux de validation du cadre européen des langues.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		BOP 104 14 360 €					
	Crédits spécifiques						

Fiche Action n°1-3-2	Intitulé de l'action : Plus de maîtres que de classe
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Constat	L'acquisition des compétences fondamentales Lire / Dire / Écrire ainsi que celles relatives à la construction des compétences numériques est un des enjeux prioritaires du cycle II. Sans la maîtrise de ces compétences à la fin du CE1, les élèves ne pourront poursuivre correctement leur scolarité et de ce fait valider la totalité du socle commun de connaissances et de compétences à la fin de leur scolarité au collège.
Objectif général	L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles.

	Le dispositif "plus de maîtres que de classes" vise en premier lieu à prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves ou à y remédier si certaines sont déjà installées, pour leur permettre de maîtriser les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Objectifs opérationnels	Permettre aux élèves de renforcer les apprentissages fondamentaux : maîtrise de la langue française et mathématique.
Description de l'action et du public	Le dispositif <i>Plus de maîtres que de classes</i> s'inscrit dans la priorité nationale donnée à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base dans le cadre de la refondation de l'école de la République. Il s'agit de renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles pour prévenir la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe. Il est destiné à mieux répondre aux besoins des élèves pour réussir dans leurs apprentissages, au sein même de la classe. Il offre la possibilité aux enseignants de « travailler autrement », de réfléchir et d'échanger sur leurs pratiques, de privilégier et de mettre en œuvre les stratégies pédagogiques les plus efficaces, de travailler en équipe.
Territoire prioritaire concerné	Réseau PAGNOL Réseau SEVIGNE Réseau PONS Réseau Jean MOULIN Réseau CAMUS Réseau LA GARRIGOLE
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Education Nationale Partenaires :
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 6 ETP + 1 ETP non fléché 1 ETP sur La Garrigole 1 ETP sur Camus 1 ETP sur Sévigné 1 ETP sur Moulin 1,5 ETP sur Pagnol 1,5 ETP sur Pons Moyens financiers : Éducation nationale Moyens techniques : -
Calendrier de réalisation	Développement progressif du dispositif par rapport aux objectifs du ministère de l'éducation nationale (un enseignant par école élémentaire située en éducation prioritaire).
Résultats attendus	Amélioration significative des résultats scolaires des élèves.
Indicateurs de résultats	Augmentation du taux de validation du palier 1 du socle commun

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		(7 ETP) 350 000 €					
	Crédits spécifiques						

Objectif opérationnel 1-4 : Renforcer l'offre éducative pour accentuer la mixité sociale

Fiche action n°1-4 -1	Intitulé de l'action : Parcours culturels, scientifiques et linguistiques
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2012/2015

Constat	<p>Le décrochage scolaire, le manque de mixité sociale et la dissolution du lien famille / école sont des écueils à la réalisation d'un parcours éducatif structuré, vecteur de réussite et d'insertion professionnelle.</p> <p>Absence de cursus cohérent au niveau des langues.</p> <p>Peu d'adolescents fréquentent les structures de spectacles, de concerts de théâtre et les divers services culturels qui existent sur la ville.</p>
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un parcours éducatif favorisant l'ouverture culturelle, artistique et scientifique complémentaire aux savoirs dispensés par l'Éducation Nationale, - Favoriser l'apprentissage de la lecture et de la langue en promouvant le rôle des parents, - Favoriser la mixité sociale autour d'un projet artistique qui implique les enfants et les familles, - Créer du lien social entre habitants de quartiers différents, - Lutter contre l'isolement en permettant l'accès aux équipements culturels de la Ville et en favorisant la mobilité vers d'autres territoires, - Changer les regards et les pratiques par la rencontre entre populations de diverses origines, - Renforcer l'estime de soi - Offrir des parcours scolaires cohérents, notamment au niveau des langues, de la maternelle jusqu'au collège voire jusqu'au lycée - Favoriser la mixité scolaire et éviter le détournement de la carte scolaire - Amener les adolescents à s'inscrire sur des sorties culturelles (théâtre, musées, événementiels sur la ville : visa pour l'image), - Développer l'ambition des élèves pour leur projet professionnel

Description de l'action et public ciblé	<p><u>1/Des projets scientifiques pour donner l'ambition de réussir (Collège Mme De SEVIGNE)</u></p> <p>Le projet est né d'une dynamique d'enseignants de technologie appuyés par l'équipe de direction du collège puis s'est élargi à l'équipe de professeurs enseignant l'EISTM au collège. Nous avons associé l'EIST (enseignement intégré des sciences et des techniques) aux mathématiques (EISTM) pour répondre aux besoins de nos élèves. En 2012/1013, l'enseignement EISTM a été mis en place en 5°, puis il s'est étendu au niveau 6° en 2014/2015. Parallèlement, depuis 2012/2013, le projet Course en Cours rythme les cours de technologie des élèves de 3°. De plus l'aéronautique, avec la préparation au BIA (Brevet d'initiation aéronautique) est proposée depuis 3 ans aux élèves de 4ème mais aussi sous forme d'une initiation en 5eme depuis cette année. Ces enseignements associent, à leur niveau, technologie, sciences, mathématiques et maîtrise des langues et s'intègrent dans l'axe du parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMEP) Ils sont nés d'une part de la nécessité d'attirer les jeunes vers les formations scientifiques et techniques, en particulier les jeunes filles, d'autre part, en apportant du sens aux enseignements, de limiter le décrochage scolaire.</p> <p><u>2/ Projets fédératifs (Ligue de l'enseignement/ DASEN)</u></p> <p><u>Art en poche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à des enfants menant des projets culturels sur le temps scolaire de participer à des rencontres culturelles avec leur famille (concerts, expositions...) - permettre à des enfants de mener un parcours culturel alliant pratique artistique, rencontre avec les œuvres et visite de lieux culturels <p><u>Pôle sciences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - animer un lieu consacré aux sciences sur l'ensemble de la Ville - organiser des projets scientifiques sur les différents temps de l'enfant <p><u>Pratiques culturelles autour du livre – sac à histoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser autour de projets visant la lecture plaisir et l'accès aux livres - diversifier les médiations autour du livre et de la lecture - favoriser le lien entre différentes communautés éducatives - associer les parents aux projets de l'école et valoriser les parents dans leur rôle éducatif <p><u>Spectacle vivant à l'école du Pont Neuf</u></p> <p>impliquer l'enfant et sa famille autour d'un projet culturel fort sur tous les temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - intervention d'un artiste sur le temps scolaire, organisé par l'enseignant - intervention d'un artiste sur le temps péri-éducatif (1h semaine) - sur le temps familial, participation à un spectacle dans l'école et à une représentation au théâtre de l'Archipel <p><u>Enfant acteur – spectateur</u></p> <p>l'action va permettre à 8 classes élémentaires et 4 classes maternelles d'écoles en REP et REP+ de mettre en place un projet éducatif à partir de l'activité théâtrale. Les établissements sélectionnés (<i>rotation tous les ans</i>) pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assister à la représentation de 2 spectacles dans l'année - découverte de la pratique théâtrale par les enfants avec l'intervention d'un artiste professionnel - organisation en fin d'année scolaire d'une rencontre de toutes les classes ayant participé au projet <p><u>3/ Casa /2B (Ecole Blum et Boucher)- Caisse des écoles</u></p> <p>Développer une pratique artistique durant les temps scolaire, périscolaire et familial. Participation à des ateliers à la Casa une fois par semaine en présence des enseignants et des familles. Intervention sur les temps périscolaire d'un artiste (cirque).</p> <p><u>4/ Pole plurilingue – Romain Rolland (DASEN)</u></p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet académique 2013/2016 ainsi que dans le Schéma Académique de Développement des Langues Vivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Asseoir le cursus bilingue catalan dès la PS de maternelle, - Enseignement bilingue catalan assuré pour la PS et MS par un professeur des écoles habilité - Éveil aux langues à l'école maternelle - Éveil aux cultures étrangères - Enseignement renforcé de l'anglais du CP au CM2 assuré par les enseignants de l'école - Pratique de l'E.M.I.L.E (Enseignement d'une matière Intégrée aux Langues Etrangères)
--	---

	<p>Public : école maternelle et élémentaire, Cycle 1, 2 et 3</p> <p><u>5/ Itinéraire Culturel (Service politique jeunesse VDP)</u> 16 sorties (4 par trimestre tout au long de l'année) conviviales qui permettent à 10 adolescents 12/17 ans de partager un temps de repas et un spectacle, accompagnés par la suite d'une demi-journée d'animation autour d'un média en vue de restituer la soirée ou l'événement en question. Les jeunes seront issus du réseau z'yva et des ALSH de l'ensemble des territoires de la ville.</p> <p><u>6/ Préservation du cadre de vie: Eco-citoyenneté et biodiversité (Les petits débrouillards)</u> Nous projetons donc de réaliser des animations scientifiques au sein du territoire du Centre Ancien en axant principalement nos actions sur la Place du Puig au sein du local El Tingat. 1/ des séances d'animations ludiques et pédagogiques, pendant les vacances scolaires et hors vacances scolaires, en semaine, les mercredis après-midi sur des créneaux d'environ 2 à 3 heures, en lien avec la gestion des déchets (recyclage, prévention etc..) et la biodiversité (mallette pédagogique réalisée par l'association nationale les Petits Débrouillards, fabrication de nichoirs à insectes..). 9 séances réparties entre mai et décembre 2015, les mercredis après-midis. 2/ des sorties en lien avec les animations (Muséum d'Histoire Naturelle, rencontre avec des ambassadeurs et rippeurs de PMCA..) 3/ une valorisation des ateliers/créations L'action pourra avoir lieu en différents points : Dans les locaux de l'annexe El Tingat, dans la salle informatique de la Mairie du Centre ancien, dans le local de l'association « Les Petits Débrouillards au sein de l'école Romain Rolland, dans les autres lieux cités ci-dessus</p> <p><u>7/ Promotion de la réussite éducative: découvrir les énergies renouvelables(Les petits débrouillards)</u> Nous projetons donc de réaliser des animations scientifiques au sein de l'EAJ de St Assisclé axant principalement nos actions sur : Une activité de pratique des sciences expérimentales en groupe sur le temps extra scolaires à raison de 20 heures maximum : la thématique validée par l'EAJ est les Energies Renouvelables. L'objectif final de l'activité pratique est la construction d'un véhicule solaire. Le parrainage de cette activité par un étudiant ; l'idée est de créer une rencontre entre le monde universitaire et les jeunes afin de contribuer à un désenclavement, à une revalorisation de l'école et des études. L'étudiant parrain pourra être amené à accompagner l'animateur scientifique de l'association Les Petits Débrouillards durant les ateliers pratiques. Une visite de l'Université avec l'étudiant parrain. Découverte de son fonctionnement, ses équipements (un laboratoire en lien avec l'activité pratiquée par les jeunes de l'EAJ), son personnel, son histoire. La rencontre d'une ou plusieurs personnes (scientifiques) travaillant sur l'Université des sciences en lien avec les énergies renouvelables Echanges autour de la personne, de sa passion, son parcours. Une sortie, visite d'un équipement en lien avec l'énergie solaire. Valorisation de l'activité et des temps de rencontre avec « l'Université » La valorisation peut prendre différentes formes posters, rédaction d'un article, valorisation numérique via la plate-forme numérique du Science Tour qui met en avant des projets réalisés par des jeunes. (9 séances entre mai et juin 2015)</p>
Territoire prioritaire concerné	Territoire REP et Rep+ et Vernet. Quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	Moyens humains : service culturel de la fédération des PO de la Ligue; coordination PEL, service comptable caisse des écoles, DASEN, Service politique jeunesse, Association « petits débrouillards » Moyens financiers : Moyens techniques : intervenants culturels, artistes professionnels, structures culturelles de la Ville. Déplacement en bus. Partenaires : service culture, service des musées, théâtre de l'archipel, le médiateur, la casa musicale, la médiathèque, les ALSH des quartiers prioritaires, MSP et foyers de jeunes, foyers ruraux des Pyrénées orientales.

Calendrier de réalisation	Période scolaire et vacances
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'épanouissement artistique et culturel de l'enfant et la continuité de son parcours éducatif -Favoriser la mixité sociale et promouvoir l'exercice de la parentalité -Renforcer le lien familles/institution et l'ouverture interculturelle -Augmenter la fréquentation scolaire des enfants du secteur de Blum et Boucher. -Fréquentation de la Casa sur le temps familial et de loisirs. (Atelier) -Amélioration du climat scolaire, lien avec les familles. - Reconnaissance de l'école en tant que pôle linguistique et par cela, favoriser la mixité sociale et culturelle.
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participation des enfants et des familles - Questionnaire d'évaluation réalisé par les écoles en direction des familles - Qualité des projets menés - Bilan sur l'impact dans les pratiques culturelles réalisées par les enseignants - Nombre des participants aux différentes actions -Fréquentation lieux culturel -Nombre de rencontres avec les familles, les centres sociaux. -Taux de fréquentation des temps scolaires - Nombres d'inscriptions dans le cursus bilingue - Implication des familles dans les projets culturels propres au cursus. - Continuité dans les cursus linguistiques au collège - Participation des jeunes dans l'organisation annuelle des sorties. - Evolution des inscriptions sur les différentes sorties - Participation des jeunes à des spectacles de bon niveau

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
1/ Des projets scientifiques pour donner l'ambition de réussir	Droit commun		48 427 €					7 140 €
	Crédit spécifique							
2/ Projet Fédératif	Droit commun					5 000 €		5 500 €
	Crédit spécifique		18 000 €	4 000 €				
3/ Casa /Blum/Boucher	Droit commun	18 450 €	11 000€ (4500€ Blum et 6 500€ Boucher	7 000 €				
	Crédit spécifique		0			5 000 €		
4/ Pole plurilingue – Romain Rolland	Droit commun		50 000 €					
	Crédit spécifique							
5/ Itinéraire Culturel	Droit commun			7 500 €				

6/ Préservation du cadre de vie: Eco-citoyenneté et biodiversité	Crédit spécifique		0					
	Droit commun	8 197 €						
7/ Promotion de la réussite éducative: découvrir les énergies renouvelables	Crédit spécifique		2 500 €	2 000€	910 €	1 500 €		
	Droit commun	4 060 €						
	Crédit spécifique		1 000 €	1 000 €		500 €		

Fiche Action n°1-4- 2	Intitulé de l'action : Parcours éducatif et mixité centre ancien
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Projet académique 2013/2016 et schéma académique de développement des langues vivantes

Diagnostic	Problématique de la mixité sociale et scolaire.
Objectif général	Réduire les écarts scolaires entre les élèves et prévenir le décrochage.
Objectifs opérationnels	- Assumer la mixité sociale et scolaire et réduire les écarts de réussite scolaire. - Prévenir le décrochage - Favoriser l'implication des élèves dans la vie de l'établissement.
Description de l'action et du public	<p><u>1/Accompagnement à la pratique musicale et à la danse pour les élèves de l'école Jordi Barre n'étant pas inscrit dans le cursus CHAM (Casa musical)</u></p> <p>Proposer une pratique musicale équivalente à celle de leurs camarades des classes mixtes* sous la forme d'une Co animation artiste/enseignant. * Classes qui accueillent des CHAM et des élèves du quartier.</p> <p><u>2/ Projet CHAAPL (collège Jean MOULIN)</u></p> <p>Le projet de section CHAAPL, (classe à horaires aménagés arts pluriels) s'articule autour de 2 grands axes :</p> <p>- l'ouverture culturelle, - le travail des fondamentaux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Il s'agit de travailler à la réussite éducative des élèves les plus fragiles scolairement et les plus éloignés de la culture, en les intégrant d'une part dans des activités hebdomadaires en partenariat avec les structures culturelles proches, et en consolidant les apprentissages et les compétences du socle d'autre part dans le cadre de modules.</p> <p>L'organisation pédagogique de l'établissement dépend du fonctionnement de la section CHAM et des sections sportives pour lesquelles il faut libérer deux après-midis par semaine.</p> <p>Le collège ayant fait le choix de la mixité dans les classes, la section CHAAPL a été créée pour les élèves qui n'avaient aucune option. Il s'agit des élèves issus des quartiers La Réal, St Mathieu, St Jacques.</p> <p>Le collège, en effet, assume totalement la diversité sociale et scolaire du public accueilli en</p>

	<p>inscrivant dans son projet d'établissement la mixité dans les classes.</p> <p>Un après-midi par semaine est consacré à l'ouverture culturelle des élèves, un autre au travail des compétences du socle commun.</p> <p>Pour l'ouverture culturelle, trois grands domaines ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les arts vivants, (théâtre, musique, danse) - le cinéma, - le patrimoine. <p>Ces ateliers sont assurés par des enseignants de l'établissement en partenariat avec les structures culturelles de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Casa Musicale, - Institut Jean Vigo, - Médiathèque de Perpignan, - Théâtre de la complicité, (St Mathieu), - Pôle muséal de Perpignan. <p>Ainsi, chaque élève choisit son atelier pour l'année, si bien que tous les élèves du collège sont inscrits dans un parcours culturel ou sportif.</p> <p>Les ateliers de la section CHAAPL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apportent des connaissances artistiques aux élèves, - les initient à certains arts, - leur permettent de fréquenter des lieux dédiés à la culture, - cherchent à les rendre curieux de découvrir le monde. <p>Le projet CHAAPL s'inscrit dans la continuité des parcours éducatifs de l'école au lycée.</p> <p>En effet, les élèves de l'école Jordi Barre suivent déjà les ateliers de Batucada et de Capoeïra à la Casa Musicale, que le collège propose aux élèves.</p> <p>Les ateliers musique, danse et arts du collège trouvent leur prolongement au lycée Lurçat dans les sections musique, danse et arts plastiques de cet établissement.</p> <p>La section Basket se poursuit au lycée et la section rugby au lycée Maillol.</p> <p>Chaque élève de l'établissement est donc inscrit dans une section dans laquelle il peut exprimer un talent, une sensibilité, ou se découvrir un talent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHAM, - CHAAPL, - Sportive, - Bilingue catalan. <p>Ces activités cherchent aussi à améliorer le bien-être des jeunes dans leur relation à</p> <p>Le 2nd volet de la section CHAAPL permet d'apporter plus à ceux qui en ont le plus besoin comme le préconise la politique de l'éducation prioritaire.</p> <p>Pour les élèves de cette section, il faut diversifier les modes d'accompagnement à la scolarité.</p> <p>Ainsi, le 2nd après-midi libéré pour les CHAM et les sportifs, en complément de celui dédié à l'ouverture culturelle, vise le renforcement des compétences de base en termes de maîtrise de la langue française, et des principaux éléments de mathématiques.</p> <p>Les heures dispensées dans ce cadre sont assurées par les professeurs de l'établissement.</p> <p>La réflexion des équipes des matières scientifiques, et de celles des matières littéraires a permis d'élaborer le contenu pédagogique des séances.</p> <p>Le travail conduit au collège peut trouver un prolongement à l'extérieur à travers les actions du DRE.</p> <p>Nature des bénéficiaires Elèves Nombre de bénéficiaires : 190</p>
Territoire prioritaire concerné	Secteur de recrutement Jean Moulin Quartiers St Matthieu, St Jacques, La Réal. ZSP
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Etat et Ville Porteur d : Collège Jean Moulin, Ecole J.Barre Partenaires : Casa Musicale, Institut Jean Vigo, Théâtre de la complicité, PRE Médiathèque...
	Moyens humains :

Moyens humains, financiers et techniques	Personnels Éducation Nationale. Personnels des structures culturelles de proximité. Personnel de santé. Moyens financiers : 1) 27 900 € de subvention dont 22 900 (éducation nationale) et 5 000€ (ville de Perpignan). Financement éducation nationale pour l'intervention des professeurs : 66 587 €
Calendrier de réalisation	Année scolaire
Résultats attendus	Réussite éducative Acquisition de compétences musicales. Développement des aptitudes à travailler collectivement ; Observation de la baisse du taux d'absentéisme dans les classes concernées Amélioration du mieux vivre ensemble Réduction des écarts de niveaux entre les élèves
Indicateurs de résultats	Evaluation des ateliers par les enseignants : mesure de la plus-value apportée aux élèves en termes de connaissances, de savoir-être, et de savoir-faire. Questionnaire de satisfaction à l'intention des élèves. Taux d'absentéisme "perlé" à partir de la 5ème. Fréquentation des ateliers par les élèves Nombre d'avertissements pour le travail, portés lors des conseils de classes pour les élèves concernés par la section CHAAPL. Relation des élèves à l'institution scolaire : nombre d'observations attribuées durant l'année. Proportion de voeux 1 satisfaits lors de la phase d'orientation pour les élèves de 3ème. Participation des parents aux différents temps de rencontre organisés par le collège.

Coût de l'action		Budget global	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
1/Accompagnement à la pratique musicale et à la danse pour les élèves de l'école JB n'étant pas inscrit dans le cursus CHAM	Droit commun	16 000 €	6 000 €					
	Crédit spécifique		4 000€	5 000 €				
2/ Projet CHAAPL	Droit commun		5 000€					
	Crédit spécifique		89 487 €	1 000 €				

Fiche action n°1-4 -3	Intitulé de l'action :
	Actions Loisirs et mixité (Enfants et Jeunes)
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014 Convention avec le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2012/2015

	Peu d'accès aux séjours de vacances des jeunes. Nécessité de renforcer la mixité sociale sur les accueils de loisirs. Les publics spécifiques de la politique de la ville côtoient peu les publics hors quartier. Il apparaît
--	---

Diagnostic	essentiel de faire évoluer les représentations des différents publics et le regard que chacun porte sur l'autre. Les mixités rural/urbain sont rares et importantes également pour travailler avec les familles. Le quotidien des enfants des 2 territoires, leurs espaces socioculturels et environnementaux, les références et habitudes familiales sont très différentes
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tous à l'offre de loisirs et aux pratiques artistiques, culturelles, citoyennes et sportives. - Développer une offre de séjours variée (internats, externats, soirée) en direction des 12/17 ans. - Favoriser la mixité, la rencontre de 2 publics différents (quartier St Jacques de Perpignan et Baho)
Description de l'action et public ciblé	<p><u>1- Accueil de loisirs Primaire Mas Bresson (6/12 ans) (VDP):</u> Ouverture tous les mercredis et vacances scolaires en s'appuyant sur des animations culturelles, scientifiques et sportives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants des quartiers de fréquenter l'accueil de loisirs. - Développer l'information dans les quartiers pour permettre aux familles de mieux connaître l'offre d'accueil durant les vacances.(réunion, rencontre sur centre sociaux) - Développer les points de ramassage en bus dans les quartiers. <p><u>2 -Dispositif Z'y Va(VDP) :</u> 78 séjours sont mis en œuvre durant toutes les périodes de vacances (sauf Noël), des week-ends et des soirées spectacles tout au long de l'année. 800 places disponibles par année. 400 familles concernées sur un turn-over d'environ 600 adolescents.</p> <p>Le public visé est constitué de tous les adolescents de 12/17 ans et les 11 ans déjà inscrit en 6° au collège vivant à Perpignan.</p> <p>Une attention particulière est portée sur l'implication des familles, à la mixité filles/garçons et territoriale.</p> <p><u>3 -Jouons ensemble (Francas) :</u></p> <p>Projets de partenariat entre les 2 structures visant à favoriser la rencontre, les loisirs partagés afin de lutter contre des formes de racismes et de discriminations. Le but étant également de partager les vécus des différentes cultures familiales en présence pour mieux se connaître et s'accepter. Les actions développées s'orientent le plus souvent vers des sorties culturelles, sportives, des grands jeux où la convivialité est un élément essentiel. Ce projet s'adresse également aux familles pour faire évoluer les représentations et le regard qu'elles portent sur des publics de cultures différentes de la leur. Les familles sont associées sur certaines actions.</p>
Territoire prioritaire concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les territoires prioritaires de la ville sont concernés. - Quartier Saint Jacques à Perpignan et ville de Baho
Pilotes /partenaires associés	Ecoles Élémentaires, Collèges, EAJ. Centre sociaux, Mairies de quartier. Associations d'éducation populaire Direction des affaires culturelles (VDP), Structures culturelles. Départemental
Calendrier de réalisation	
Résultats attendus	<p>1/ Augmenter la part des enfants issus des quartiers au Mas Bresson.</p> <p>2/ Mixité des publics, l'adhésion des familles et des jeunes au dispositif « z'y va », une implication des jeunes de diverses origines sur la passerelle BAFA et sur les évènementiels organisés par le service.</p> <p>L'épanouissement des enfants et des jeunes durant les séjours.</p> <p>3/ Nombre d'enfants participant aux projets, Nombre de parents associés.</p>
Indicateurs de résultats	<p>1/ Nombre d'inscrits des quartiers prioritaires. Nombre de rencontres avec les centres sociaux.</p> <p>2/ La participation des jeunes. La mixité des genres. La variété des quotients familiaux.</p> <p>L'implication des jeunes dans la vie collective. Les relations entre pairs. L'implication dans les projets de séjours.</p>

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) Mas bresson (navette de ramassage dans le QVP)	Droit commun			16 600 €					
	Crédit spécifique								
2°) dispositif « Z'Yva »	Droit commun			200 000 €				72 000 €	
	Crédit spécifique		0						
2°) Jouons ensemble	Droit commun	8 500 €							5 500 €
	Crédit spécifique			0					

Objectif opérationnel n° 1-5 : Développer l'offre de service et d'action de soutien à la parentalité, structurer le partenariat avec les établissements scolaires

Fiche action n°1-5-1	Intitulé de l'action : Groupe parentalité
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministre déléguée à la famille , le ministre délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion ETAT/CNAF 2013-2017

Diagnostic	Les parents d'élèves sont très souvent démunis par rapport à l'entrée à l'école maternelle de leurs enfants. Ils se posent des questions légitimes qui peuvent parfois être source d'angoisse.
Objectif général	Les interventions et les programmes de soutien parental permettent d'accompagner les parents pour : - Mieux comprendre les besoins de leurs enfants - Prendre conscience des conditions les plus favorables à leur développement - Les aider à mettre en place et organiser ces conditions - Les soutenir dans leurs questionnements sur leurs pratiques éducatives : actualiser et permettre aux parents d'approfondir leurs compétences éducatives et de réfléchir sur leurs interventions - Favoriser l'émergence de leurs ressources personnelles (sentiment de compétence, attitudes, habiletés sociales...) - Aider les parents à prévenir les difficultés de comportement chez leurs enfants et à les préparer aux apprentissages scolaires - Permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et avec des animateurs sur leur vécu de

	parent Il est important que ces groupes soient portés par des professionnels (psychologues scolaires, infirmières, maîtres G).
Objectifs opérationnels	- Conforter les parents dans leur rôle et en faire de véritables co-éducateurs avec l'institution scolaire.
Description de l'action et du public	Lieu : enceinte de l'école, facilitant la convivialité, les parents pouvant venir accompagnés de leurs enfants en bas âge. Espace pour la parole : circulation libre de la parole, respect et écoute mutuelle, état d'esprit bienveillant sans jugement de valeur. Place des co-animateurs : confidentialité garantie par les professionnels de l'enfance présents, les exposés théoriques difficiles d'accès pour les familles à éviter, apports théoriques pour alimenter la réflexion des parents à introduire au moment opportun.
Territoire prioritaire concerné	Réseau Sévigné (école maternelle PICASSO, école maternelle HERRIOT) Réseau Pons (école primaire Léon BLUM, école maternelle Victor HUGO) Réseau Pagnol (école maternelle DURUY).
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Education Nationale Partenaires :
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : personnels de l'éducation nationale: psychologue scolaire, maître G. Moyens financiers : Education nationale Moyens techniques : -
Calendrier de réalisation	Année scolaire 1 groupe par mois ou par période selon l'école
Résultats attendus	Amélioration du regard des parents sur le système éducatif, modification des représentations entre l'école et les familles.
Indicateurs de résultats	- Meilleur rapport à l'école des familles. - Développement des groupes parentalité dans les écoles de l'éducation prioritaire.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		Crédits spécifiques	2 500 €				

Fiche action n°1-5-2	Intitulé de l'action : Comités locaux d'animation REAAP 66
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé , le ministre déléguée à la famille , le ministre délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion ETAT/CNAF2013-2017

Diagnostic	Besoin de mise en réseau des acteurs intervenant auprès des parents d'enfants de 0 à 18 ans dans le champ de la famille sur les territoires du contrat de ville pour échanger sur leurs pratiques, mieux se connaître, cerner les nouveaux besoins le cas échéant et partager des projets communs <i>(à compléter avec le diagnostic Contrat de ville)</i>
Objectif général	Coordonner les actions parentalité sur les territoires
Objectifs opérationnels	Développer les comités locaux d'animation REAAP sur les territoires prioritaire de la politique de la ville
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les acteurs intervenant auprès des parents d'enfants de 0 à 18 ans • Recueillir les besoins des familles du territoire • Développer des initiatives locales répondant aux besoins repérés
Territoire prioritaire concerné	Initier la démarche sur 3 quartiers de Perpignan inscrits dans le contrat de ville à déterminer entre les partenaires
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Reaap 66, Ville,CCAS, CAF Partenaires : CD, MsA, EN, PIJ, fédérations d'éducation populaire, RAM, EAJE et autres porteurs de projets du territoire
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 2 animateurs par CLA (un travailleur social Caf et un référent famille centre social) par quartier accompagnés par la coordonnatrice du Reaap66 Moyens financiers : en fonction des initiatives Moyens techniques : rencontres au sein des centres sociaux, des locaux municipaux, des structures du territoire ...
Calendrier de réalisation	Amorce : juin 2015 Démarrage des Cla sur les territoires : septembre-octobre 2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance entre acteurs sur l'offre existante et meilleure articulation des interventions • Repérage des besoins des familles en matière de soutien à la parentalité • Développement d'une dynamique sur les territoires • Mise en place d'actions en direction des familles à partir des besoins identifiés
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives mises en place sur ces quartiers au regard des besoins repérés <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des participants / nombre d'invités-

Coût de l'action pour	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				6 556 €		1 486 €	21 506 €
	Crédits spécifiques	525 €					

Fiche action n°1-5-3	Intitulé de l'action : Soutien à la fonction parentale
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé, le ministre déléguée à la famille, le ministre délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion ETAT/CNAF2013-2017

Constat	Demandes des parents (formulées oralement), du monde scolaire et des travailleurs sociaux : être plus à l'aise avec le monde scolaire, échanger avec d'autres parents, et être informés sur les thèmes liés à la parentalité.
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	Favoriser les relations parents / écoles et les rapports parents/enfants
Description de l'action et public ciblé	1°) Animation de groupes de parole par une psychologue et une animatrice bilingue sur les sujets souhaités par les mamans et entretiens individuels à la demande avec la psychologue, 2°) L'accompagnement des mamans sur la scolarité de leurs enfants, en développant et visualisant l'intérêt du parent pour la scolarité de l'enfant, en continuant le travail entrepris au Collège Jean Moulin, en favorisant les échanges avec l'administration scolaire ou les enseignants s'il y a un problème d'incompréhension (rôle de relais de l'association), 3°) Sensibilisation accrue sur les dangers d'internet et ses dérives, 4°) Action lecture enfants/parents.
Territoire prioritaire concerné	Centre ancien (St Mathieu/La Réal/St Jacques), St Martin/La Gare
Pilotes /partenaires associés	- Femme espoir - Collège Jean Moulin, BIJ, UDAF, travailleurs sociaux (MSP, Centre Social).
Moyens humains et techniques	Une animatrice bilingue et une psychologue.

Coût de l'action		Budget	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	Droit commun	12 000 €							
Crédit spécifique		3 000 €	1 000 €			3 000 €		4 000 €	

Calendrier de réalisation	01 /01 /2015 au 31/12/2015 sauf vacances scolaires.
Résultats attendus	Participer à la réussite scolaire de leurs enfants. Aider à la fonction parentale.
Indicateurs de résultats	Témoignages des participantes et des partenaires. Régularité de participation.

Objectif opérationnel n°1-6 : Diversifier les modes d'accompagnement

Fiche action n°1-6- 1	Intitulé de l'action : Accompagnement éducatif
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013 Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	

Constat	Dans les territoires d'éducation populaire, les jeunes ne sont pas suffisamment pris en charge après la classe, tant sur les plans culturels que scolaires. Par ailleurs, les familles sont très souvent démunies pour accompagner leurs enfants dans ces différents champs. L'accompagnement éducatif est un levier pour répondre à la forte demande des familles.
Objectif général	Changer le rapport à l'École et à la connaissance et contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Prévenir le décrochage scolaire précoce. – Développer les pratiques artistiques et culturelles.
Description de l'action et du public	L'accompagnement éducatif accueille les collégiens et les élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire qui le souhaitent après les cours. Le dispositif propose une aide aux devoirs et aux leçons, la pratique de l'anglais oral, d'un sport ou une ouverture sur l'art et de la culture. C'est un temps passerelle entre l'école et la famille.
Territoire prioritaire concerné	Le dispositif a été mis en place à la rentrée 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire puis généralisé à tous les collèges et aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire à la rentrée 2008. A la rentrée 2015, seuls les collèges et écoles élémentaires des territoires en éducation prioritaire sont concernés.
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Éducation Nationale Partenaires : DDJSCS (volet sportif) jusqu'en 2014/2015.
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : Personnels éducation nationale uniquement à partir de la rentrée 2015. Moyens financiers : Éducation Nationale 1er degré : 50 041 € 2 nd degré : 130 854 € CNDS 1 ^{er} degré:53900 € 2 ^e degré 8400 € (collège PONS et PAGNOL)
Calendrier de réalisation	Octobre à juin
Résultats attendus	- Meilleur rapport des familles avec l'institution scolaire. - Meilleur rapport à l'école pour les élèves.
Indicateurs de résultats	- Baisse du taux de décrochage scolaire. - Amélioration des résultats des élèves. - Amélioration de la relation école / familles.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques	Éducation nationale : 180 895 € CNDS : 62300 € TOTAL : 243195 €					

Fiche action n° 1-6-2	Intitulé de l'action : Encourager l'égalité des chances, valoriser les talents et les réussites en s'appuyant sur les filières d'excellence
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013 Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Dispositif national des Cordées de la réussite

Constat	Une part importante des élèves des quartiers prioritaires quitte le système scolaire sans diplôme, ou s'orientent vers des métiers peu qualifiés, faute de motivation ou par manque de perspective sur les filières qui pourraient correspondre à leurs capacités
Objectif général	Promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes en leur ouvrant des perspectives sur l'enseignement supérieur et les filières d'excellence
Objectifs opérationnels	Accroître l'ambition scolaire de jeunes qui n'envisagent pas, a priori, de poursuivre leurs études en raison de leur origine sociale ou territoriale : - par la mise en place d'un réseau entre des établissements du secondaire et des établissements de l'enseignement supérieur - en valorisant les parcours de réussite d'autres jeunes qui ont rencontré les mêmes difficultés
Description de l'action et du public	<u>Les cordées de la réussite de l'UPVD</u> Le dispositif s'appuie sur un tutorat renforcé, collectif ou individuel, entre des élèves issus des quartiers prioritaires et des étudiants de l'université de Perpignan, en partenariat avec un réseau d'établissements (collèges et lycées). - aide au travail scolaire, notamment en termes de méthodologie : améliorer l'autonomie de l'élève, aider à la maîtrise des temps de la scolarité, valoriser la réussite scolaire - soutien à l'orientation : aider l'élève à faire émerger son projet d'orientation, à comprendre le fonctionnement du système scolaire, à découvrir le monde de l'enseignement supérieur et le monde du travail - donner du sens à l'école : aider l'élève à se réapproprier son parcours scolaire, développer son ambition - ouverture socioculturelle sur l'environnement et la découverte des lieux de culture (théâtres, cinémas, musées) : ouvrir l'univers territorial et cognitif de l'élève, le sensibiliser et le familiariser au domaine de la culture <u>Les rendez vous de la réussite</u> Organisation d'une journée de la réussite éducative avec des personnalités et des professionnels

	<p>du tissu économique local qui partageront leurs parcours (ateliers)</p> <p>Conférence par l'association « nos quartiers ont du talent » sur la valorisation des cursus universitaires avec des témoignages d'anciens étudiants ayant obtenu des postes conformes à leur qualification.</p> <p>Expo photos sur le projet tuteuré des cordées, animations musicales avec des groupes de musique des établissements invités et de l'université</p>
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilote : Université de Perpignan Partenaires : DDCS, établissements scolaires (5 lycées et 2 collèges de Perpignan)
Moyens humains et techniques	Moyens humains : 1 coordinatrice (0,30 ETP) Moyens techniques : matériel informatique, salles et véhicules mis à disposition par l'Université de Perpignan
Calendrier de réalisation	Année scolaire
Résultats attendus	Progression de l'engagement dans les filières d'excellence des jeunes des quartiers prioritaires
Indicateurs de résultats	<p><u>cordées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de tutorats - impact sur les résultats scolaires des élèves - enquête de satisfaction des parents et des élèves - mesure de la mobilisation des étudiants sur le projet (nombre de candidature, information) - degré de participation des lycéens - régularité des présences <p><u>entretiens de l'excellence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants à la journée - type de public (collégiens, lycéens, parents) - impact sur l'ambition des élèves - enquête de satisfaction des participants - mesure du degré de mobilisation des participants - mesure de la qualité des ateliers

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		4 700 € (EN)					
	Crédits spécifiques	51 000 €					

Fiche action n° 1-6-3	Intitulé de l'action : Insertion scolaire, Insertion sociale, Insertion professionnelle
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	Dispositif national des Cordées de la réussite

Constat	Le lycée enregistre un taux de décrochage important sur la section professionnelle (21,6 % en 2008) et un taux de redoublement et de réorientation qui doivent pouvoir évoluer favorablement sur la section générale et technologique. Une majorité de parents de ces élèves, pour des raisons diverses ne fréquentent pas les réunions parents professeurs et le contact est quelquefois difficile à établir.
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	-Établir une relation de confiance avec les parents pour les inciter à participer aux réunions parents/professeurs dans l'enceinte du lycée. -Mise en place d'un tutorat élève (créer du lien scolaire, amener l'élève à modifier ses pratiques scolaires) - Mise en place d'un atelier "savoir être". - Organisation d'un forum des métiers dans le lycée.
Description de l'action et public ciblé	-Organisation de la 1ère rencontre parents/professeurs de l'année dans les centres sociaux des quartiers classés "ZUS". - <u>Tutorat</u> : rencontres régulières avec le tuteur; échanges et conseils sur les difficultés personnelles, le travail et le comportement scolaire (assiduité, ponctualité, concentration, participation en cours) à partir d'éléments concrets (cahier de texte personnel, copies, informations du professeur principal, des CPE, des travailleurs sociaux). - <u>Atelier "savoir être"</u> : recensement des élèves à suivre avec la vie scolaire, les professeurs principaux, les travailleurs sociaux; 1 à 2h /15 jours; durant la séance les élèves jouent des saynètes 2 par 2, les autres élèves observent en silence, la ou les saynètes sont critiquées par les élèves et jouées de nouveau en tenant compte des premiers enseignements, un court débat s'engage après chaque séance et l'heure se termine par un nouveau débat.
Territoire prioritaire concerné	Diagonale du Vernet, Bas Vernet Clodion
Pilotes /partenaires associés	Lycée Mailloles Centres sociaux
Moyens humains et techniques	Personnels du Lycée

Coût de l'action		Budget	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	Droit commun	8 830 €		8 100€ (0,05ETP)					
	Crédit spécifique		6 000 €	1 000 €					

Calendrier de réalisation	Année scolaire
Résultats attendus	Amélioration des résultats scolaires

Indicateurs de résultats	-Évolution du taux de participants aux rencontres parents/professeurs -Participation des élèves aux ateliers

Objectif opérationnel n°1-7 : Renforcer la continuité des parcours éducatifs

Fiche action n°1-7-1	Intitulé de l'action : École ouverte
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Constat	Dans les territoires d'éducation prioritaire, beaucoup de jeunes n'ont pas la possibilité de partir en vacances et ne peuvent, à cet égard, pratiquer des activités culturelles ou sportives.
Objectif général	L'opération École ouverte permet aux établissements volontaires des quartiers défavorisés ou des zones rurales d'ouvrir pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis afin d'offrir à des jeunes un programme riche d'activités organisé par des professionnels de l'éducation.
Objectifs opérationnels	— Favoriser les pratiques artistiques, culturelles et sportives.
Description de l'action et du public	Née en 1991 du constat d'un désœuvrement des jeunes qui ne peuvent partir pendant les vacances, cette opération continue de rencontrer un franc succès auprès des jeunes et des familles. L'opération s'adresse prioritairement aux jeunes qui ne partent pas en vacances et qui vivent dans des zones urbaines ou rurales défavorisées. Elle vise à favoriser leur intégration sociale et scolaire et contribue ainsi à l'égalité des chances. L'opération valorise l'image de l'École et crée des rapports différents entre les élèves, les personnels de l'établissement et les familles. Elle peut permettre une évolution des relations pédagogiques et redonner à des élèves, par une pédagogie du détour, le sens de l'École et l'envie d'apprendre. Elle favorise également la liaison école/collège en accueillant des élèves de CM2 au collège et la liaison collège/lycée en accueillant des élèves de 3ème au lycée.
Territoire prioritaire concerné	L'opération repose sur le volontariat du chef d'établissement, des membres de l'équipe éducative et de l'ensemble des intervenants impliqués dans l'opération.
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : École ouverte est une opération interministérielle associant le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Ville. Partenaires :
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : professeurs des écoles et de collège (secteur de recrutement Pons) Moyens financiers : HSE Moyens techniques : structure d'accueil / un collège.
Calendrier de réalisation	Vacances d'hiver, de printemps, d'été

Résultats attendus	- Contribuer au bien-être de l'enfant et du jeune.
Indicateurs de résultats	- Taux de fréquentation du dispositif.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan		CD	CAF	Autres partenaires
		Crédits spécifiques	3 500 €				

Fiche action 1-7-2	Intitulé de l'action : Dispositif Ville Vie Vacances (VVV)
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé du 19 avril 2013 Convention avec le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013 Convention avec la ministre de la justice garde des sceaux du 8 juillet 2013 Convention avec le ministère des droits des femmes du 21 mai 2013
Articulation avec les autres contrats , plans, schémas existants	

Diagnostic	Dans les territoires d'éducation prioritaire, beaucoup de jeunes n'ont pas la possibilité de partir en vacances et de pratiquer des activités culturelles ou sportives dans ces périodes.
Objectif général	Promouvoir pendant les vacances scolaires un accès à des activités culturelles, civiques, sportives, et une prise en charge éducative pour des jeunes, filles et garçons, âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté
Objectifs opérationnels	Contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté
Description de l'action et du public	Activités sportives, animations de quartier, activités culturelles et artistiques, séjours, sorties à la journée, actions à caractère citoyen et civique, actions d'éducation au respect de l'environnement, chantiers éducatifs, stages de solidarité internationale, etc...pour les jeunes éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Perpignan, et pour 2015 les territoires en veille active
Pilotes /partenaires associés	Pilote :DDCS Partenaires : associations, fédérations d'éducation populaire, ville de Perpignan, PJJ, SPIP, Département, CAF
Moyens humains et techniques	Prise en charge par les porteurs de projets labellisés dans le cadre d'un appel à projet annuel
Calendrier de réalisation	Vacances d'hiver, de printemps, d'été
Résultats attendus	Contribuer à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des jeunes des quartiers prioritaires

Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - objectif de mixité (50%) - % de jeunes les plus en difficultés - % de jeunes orientés par la prévention spécialisée, la PJJ, l'aide sociale à l'enfance, l'administration pénitentiaire, le Programme de Réussite Éducative (PRE)
---------------------------------	---

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			0,30 ETP crédits 63 157€				
	Crédits spécifiques	88 660 €	3 000 €		3 800€	15 000 €	

Fiche action 1-7-3	Intitulé de l'action : Programme de Réussite Éducative
Convention interministérielle de référence	<ul style="list-style-type: none"> Convention avec le ministère des affaires sociales et de la santé du 19 avril 2013 Convention avec le ministère des sports de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013 Convention avec la ministre de la justice garde des sceaux du 8 juillet 2013 Convention avec le ministère des droits des femmes du 21 mai 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Projet Éducatif Local

Diagnostic	<p>Afin de résorber les écarts dans les résultats obtenus dans les établissements scolaires implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (Acsés) créée en 2005, les Programmes de Réussite Éducative (PRE).</p> <p>Ces derniers reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique permettant d'amener l'enfant et sa famille vers la réussite éducative.</p> <p>Les PRE partent du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouchent sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés composant des équipes pluridisciplinaires de soutien.</p> <p>La ville de Perpignan est en charge de la mise en œuvre du PRE dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération de Perpignan.</p>
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> - réduire les écarts en matière de réussite éducative des élèves scolarisés dans les quartiers prioritaires et les autres - La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité, elle est traitée dans une optique de prévention
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une équipe pluridisciplinaire dans chaque secteur de collège REP et REP + du territoire. - Mettre en place des actions adaptées à chaque élève

<p align="center">Description de l'action et du public</p>	<p>Les équipes pluridisciplinaires de soutien sont animées par un coordonnateur, avec en appui un groupe technique composé de représentants de l'ensemble des partenaires (Etat, Ville, Département, CAF, Education Nationale) et des associations partenaires sur les territoires concernés.(Afev, associations d'éducation populaire). Un premier diagnostic est fait par les référents auprès de la famille et du professionnel qui a saisi l'équipe, en amont de la présentation à l'EPS pour un diagnostic plus complet et des propositions de mise en œuvre d'un parcours</p> <p>L'obtention d'un accord écrit de la famille est un préalable à la présentation de la situation en EPS</p> <p>1. <u>Modalités d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire de soutien</u></p> <p>Afin de confirmer leur participation dans le dispositif, les représentants des institutions associées au projet ont signé un protocole d'engagement.</p> <p>D'autre part, une charte a été élaborée en 2006 en collaboration avec tous les partenaires, afin d'établir les principes de la coopération et un cadre d'échanges d'informations nominatives, lors des réunions des équipes.</p> <p>Les modalités d'intervention sont définies par territoire de sorte que l'action s'inscrive en complément de l'existant et des besoins spécifiques repérés.</p> <p>Afin d'améliorer le dispositif, un travail autour des critères de signalement est en cours. Ils doivent permettre aux professionnels de mieux cibler les enfants, de mieux définir les attentes des professionnels et des familles ainsi que d'être plus pertinent dans les parcours proposés.</p> <p>Les interventions des équipes pluridisciplinaires de soutien seront réalisées en priorité à partir des structures éducatives, médicales et sociales existantes. Toutefois, il n'est pas exclu d'imaginer des solutions plus globales dès lors qu'une même situation concerne plusieurs enfants</p> <p>2. <u>Parcours d'accompagnement adapté aux besoins de l'élèves</u></p> <p>Ces parcours ne se limitent donc pas à l'accompagnement scolaire (cf fiche 1.2.4 « coup de langue et lecture ») mais visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de natures très différentes : suivi social et/ou médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou dialogue parents/école.</p>
<p align="center">Territoire prioritaire concerné</p>	<p>A ce jour, 5 territoires sont couverts par le dispositif : RRS collège Moulin, ECLAIR collège Mme de Sévigné, ECLAIR collège PONS, ECLAIR collège PAGNOL, quartier Champ de Mars et 5 équipes sont mises en place. Dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, la nouvelle carte inclut le collège de la Garrigole (saint assisclé). Ainsi dès la rentrée de septembre 2015, ce nouveau territoire d'éducation prioritaire va bénéficier d'une EPS.</p> <p>Année scolaire 2015/2016 : 6 équipes</p>
<p align="center">Pilotes /partenaires associés</p>	<p>Pilotes : Ville de Perpignan et l'Éducation nationale Partenaires : Etat, Éducation nationale, Département, CMPP, association d'Éducation populaire.</p>
<p align="center">Moyens humains, financiers et techniques</p>	<p>Moyens humains :4 coordonnateurs PRE, mise à disposition des agents des institutions représentés dans les EPS. Moyens financiers : Mise à disposition des salles.</p> <p>Moyens techniques :Bureautique, téléphonie, véhicule</p>
<p align="center">Calendrier de réalisation</p>	<p>Année scolaire 2015/2016.</p>
<p align="center">Résultats attendus</p>	<p>Taux d'individualisation supérieur à 70%.</p>
<p align="center">Indicateurs de résultats</p>	<p>Indicateur de l'acse accessible dans le dialogue de gestion.</p>

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		15 435 € coordination enseignants coup de pouce CLE et CLA	26 000 € (salaires) 126 000 € (mise à disposition locaux des coup de pouce CLE ET CLA) 25 000€ (Fds propres Coup de pouce, Miranda, Accompagnement individuel)				23 980€ (CLAS) 10 coup de pouce CLE
	Crédits spécifiques	220 000€					

Objectif n°1-8 : Améliorer les résultats en termes d'assiduité scolaire, d'acquisition des savoirs de base et d'insertion professionnelle des enfants de culture gitane

Fiche action 1-8 -1	Intitulé de l'action : Projet expérimental Blum Boucher cycle 2 en quatre ans pour renforcer les fondamentaux
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Constat	<p>Les groupes scolaires BLUM et BOUCHER sont situés dans le quartier du Haut-Vernet à Perpignan. Ce territoire concentre des difficultés économiques et sociales importantes. Les élèves ont une identité marquée, en écart avec le cadre scolaire.</p> <p>La priorité du dispositif « Un cycle 2 en quatre ans » est de prévenir la difficulté, d'y remédier si elle n'a pu être évitée, et de lutter contre le décrochage scolaire.</p> <p>CONSTAT ET INDICATEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sens de l'École n'est pas construit dans une majorité des familles. • Une fréquentation à l'école maternelle en pointillé pour de nombreux enfants et inexistante pour certains élèves. • Taux d'absentéisme élevé : de 20 à 35 % d'absences sur le cycle 2. • 15 % de validation du palier 1. • Un nombre élevé d'élèves entrant au cycle 2 n'ont pas les compétences nécessaires pour construire les apprentissages fondamentaux.
Objectif général	<p>L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles.</p> <p>Le dispositif "un cycle 2 en quatre ans" vise en premier lieu à répondre et aux difficultés d'apprentissage des élèves ayant peu ou pas fréquenté l'école maternelle, ou n'ayant pas construit les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à l'entrée au cycle 2.</p>

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'aider les élèves de cycle 2 à maîtriser les compétences de base, de mieux répondre à leurs difficultés et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux afin de les conduire en quatre ans à une validation effective du palier 1 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. • Les programmes officiels et progressions sont repensés sur quatre années afin de prendre en compte les élèves qui ont très peu (voire jamais) fréquenté l'école maternelle.
Description de l'action et du public	<p>Le dispositif « un cycle 2 en quatre ans » vise à renforcer l'encadrement des élèves et de proposer un rythme adapté pour l'acquisition des apprentissages fondamentaux. Il est destiné à mieux répondre aux besoins des élèves de grande section et de CP/CE1 pour réussir dans leurs apprentissages, en leur permettant d'effectuer le cycle 2 en quatre ans.</p> <p><u>Niveaux ciblés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'école primaire Léon BLUM, et sur le cycle 2, l'équipe pédagogique priorise une intervention du maître E auprès des élèves de CE1 ; le maître supplémentaire intervenant donc majoritairement sur les GS et les CP. • Pour les Écoles maternelle et élémentaire Hélène BOUCHER, le maître supplémentaire intervient sur l'ensemble du cycle 2. <p><u>DISPOSITIF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un maître supplémentaire est affecté à la rentrée scolaire 2013 sur l'École primaire Léon BLUM (Réseau ECLAIR Joseph-Sébastien PONS) et les Écoles maternelle et élémentaire Hélène BOUCHER (Réseau ECLAIR Marcel PAGNOL). • Le dispositif s'articule autour de la mise en œuvre d'un projet expérimental cycle 2, décliné sur quatre ans, et visant à favoriser le parcours des élèves ne maîtrisant pas les compétences nécessaires à l'entrée au CP. Il engage l'ensemble des équipes enseignantes de GS/CP/CE1 et s'inscrit dans les différents Projets d'Écoles et dans les Contrats d'Objectifs Scolaires comme une réponse à la difficulté scolaire au cycle 2. <p><u>MODALITÉS D'INTERVENTIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maître supplémentaire co-intervient dans la classe avec le maître titulaire mais prend aussi en charge des groupes d'élèves (hétérogènes ou de besoins). Sa présence permet la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques en équipes qui diffèrent de l'organisation en classes, en cohérence avec l'esprit du cycle, et en veillant à assurer aux élèves un cadre d'apprentissage solide et sécurisant. • Les groupes peuvent être différents selon les périodes de façon à ne pas attribuer sur toute l'année un même groupe aux mêmes enseignants. Une organisation par période permet aux équipes de cycle 2 d'avoir une vision globale des différents groupes et offre aux élèves une diversité d'enseignement. • Des évaluations diagnostiques sont proposées de façon à identifier clairement les compétences à travailler.
Territoire prioritaire concerné	Réseau Pagnol : groupe scolaire Hélène Boucher Réseau Pons : groupe scolaire Léon Blum
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Éducation Nationale Partenaires : /
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 1 poste PE Moyens financiers : 50 000 € Moyens techniques :
Calendrier de réalisation	Mise en œuvre à la rentrée scolaire 2013-2014 Bilans annuels et pérennité du dispositif

Résultats attendus	Conduire les élèves en quatre ans à une validation effective du palier 1 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Indicateurs de résultats	Amélioration du taux de validation du palier 1 du socle commun de connaissances et de compétences.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		(IETP) 50 000 €					
	Crédits spécifiques						

Fiche action 1-8 -2	Intitulé de l'action : Projet expérimental de scolarisation La Miranda
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	Convention cadre au projet dérogatoire du groupe scolaire « MIRANDA » en cours de renouvellement 2015

Diagnostic	Échec scolaire massif sur ce territoire population peu en lien avec l'extérieur
Objectif général	Favoriser la réussite scolaire des enfants gitans du quartier Saint-Jacques
Objectifs opérationnels	Améliorer les résultats scolaires améliorer la régularité dans la présence
Description de l'action et du public	À partir d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, animateurs, intervenants artistiques), faire vivre un projet scolaire qui favorise un bon niveau d'apprentissage et une ouverture sur la société. Convention de partenariat (Ville, État, DASEN)
Territoire prioritaire concerné	Saint-Jacques
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Etat et Ville Partenaires : Politique de la ville, CAF
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : enseignants , animateurs et intervenants artistiques, 1 poste d'adulte relais Moyens financiers : Etat et ville de Perpignan
Calendrier de réalisation	De septembre 2015 à juin 2016
Résultats attendus	Amélioration des niveaux scolaires Augmentation de la régularité

	accès à la culture et la citoyenneté sérénité du climat scolaire qualité de la relation aux familles et au quartier
Indicateurs de résultats	Évaluation du niveau des enfants Baisse de l'absentéisme scolaire Nombre de faits de violence ou de tension

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		450 000 € (9 ETP)	58 182 € (2ATSM) Fonds propre : 33 985 € (animateurs)				
	Crédits spécifiques	Acsés 19 500,00 € PRE 14 000€ Adulte-relais : 18 470 €	Contrat de ville : 5 000 € (sous réserve de validation)				

Fiche action 1-8 -3	Intitulé de l'action : Préscolarisation des enfants des quartiers Saint Jacques et Nouveaux logis
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants	

Diagnostic	Agir sur les problématiques de fréquentation et de réussite scolaire des enfants du quartier du Nouveau Logis et Saint Jacques dès la jeune enfance. Les difficultés scolaires, en termes de réussite et d'irrégularité, des enfants et jeunes de la population gitane du quartier Saint-Jacques et du nouveau logis, sont en partie en lien avec les normes communautaires. Le travail sur la scolarisation précoce permet de contribuer à modifier les normes quant au fait de confier les jeunes enfants et leur permettre ainsi d'accéder à une scolarisation dès la maternelle
Objectif général	Soutenir l'accueil en collectif des enfants de 0 à 3 ans en privilégiant les liens enfants /parents.
Objectifs opérationnels	
	Saint Jacques: Les enfants sont accueillis par une équipe d'animatrices (3 sur 4 titulaires du BAFA), issues de la population. De nombreuses activités leurs sont proposées ainsi qu'un travail sur les règles de vie en collectivité. Les parents sont rassurés de par la connaissance qu'ils ont de l'équipe. Les parents les plus

Description de l'action et du public	<p>inquiets peuvent rester quelques temps avec leur enfant.</p> <p>Dès le premier trimestre civil, les enfants qui seront inscrits à l'école à la rentrée passent des après-midis en classe afin de se familiariser avec les locaux et les enseignants</p> <p>Faciliter une scolarisation précoce des enfants du quartier du Nouveau Logis en proposant une première expérience en collectivité, sur le territoire, dans le cadre d'une structure passerelle.</p> <p>Nouveau Logis: Les enfants sont accueillis sur le temps scolaire et leurs sont proposées des activités adaptés. Les règles de vie en collectivité sont travaillées, facilitant ainsi, de plus, l'entrée à l'école maternelle.</p> <p>Les parents peuvent rester quelques temps sur la structure si la séparation est encore compliquée.</p> <p>A partir du second trimestre, les enfants qui s'inscriront à l'école à la rentrée sont accompagnés en classe, à l'école Blum, afin de les familiariser avec l'environnement scolaire</p>
Territoire prioritaire concerné	Centre ville et haut vernet
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Mairie de Perpignan- CAF</p> <p>Partenaires : Écoles de quartier, centres sociaux, médiathèque...</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : animatrice, coordonnateur ville</p> <p>Moyens financiers : voir budget</p> <p>Moyens techniques : mise à disposition des locaux, téléphonie et bureautique.</p>
Calendrier de réalisation	Année scolaire 2015/2016
Résultats attendus	<p>Saint Jacques: Conforter l'évolution de la norme communautaire quant au fait de confier les jeunes enfants</p> <p>Régularité de la fréquentation au centre de préscolarisation</p> <p>Inscription des enfants à l'école maternelle, au plus tard en grande section</p> <p>Nouveau logis: Inscription à l'école maternelle, acceptation des parents à confier leur jeune enfant, apports éducatifs produits par la vie en collectivité</p>
Indicateurs de résultats	<p>Saint Jacques: Nombre d'inscrits au centre et leur régularité</p> <p>Nombre d'inscrits à l'école maternelle et leur régularité</p> <p>Nouveau Logis: Nombre d'enfants inscrits au centre, nombre d'enfants inscrits à l'école, régularité dans la présence, qualité du parcours scolaire</p>

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMC A	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) Saint Jacques	Droit commun	54 298 €		41 058 €				5 400 €	
	Crédit spécifique		3 000 €						
2°) Nouveaux logis	Droit commun	42 519 €		31 719 €				3 000 €	
	Crédit spécifique		3 000 €						

Axe stratégique 2 : La garantie d'un accès aux droits, outil d'inclusion sociale

Objectif opérationnel n°2-1: Renforcer la logique de juste droit dans les QPV

Fiche action n° 2-1-1	Intitulé de l'action : Accès aux droits
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Projet de Convention pluriannuelle d'objectifs entre le CIDFF et la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Constat	Suite aux événements de 2005, au cœur de St Jacques, un constat s'est imposé : l'accès au Droit doit être lisible, proche des habitants, et permettre la mixité et surtout l'égalité face à l'information. Le Livre Blanc de la ville de Perpignan, émanation du CUCS, a inscrit la MAD et le CIDFF des P.O., bénéficiant d'une expertise probante par rapport à la diversité de son public, et surtout en matière de permanences juridiques, a souhaité s'engager, très tôt, en portant la Maison d'Accès au Droit.
Objectif général	Contribuer à améliorer l'effectivité de la Loi, l'accès au Droit et l'exercice de la Citoyenneté en rendant un service de proximité permettant l'égalité de tous devant l'accès au Droit.
Objectifs opérationnels	Coordonner au sein de la MAD des permanences de professionnels du Droit, institutionnels et associations œuvrant dans les domaines de l'accès au Droit et la lutte contre les discriminations
Description de l'action et du public	<u>MAD/PAD :</u> La coordonnatrice de la MAD, salariée du CIDFF des P.O., anime et coordonne des permanences : de professionnels du Droit (avocats, notaires, huissiers), d'institutions et associations (PJJ, Délégué du Procureur, Conciliateur de justice, Médiateurs familiaux, ADAVIP, CIDFF des P.O., UDAF, Défenseur des Droits). Ouvert 5 jours sur 7, à tout public, gratuit. La prise de rendez-vous est effectuée par le biais de la MAD, celle-ci répartissant les rendez-vous sur les différentes permanences au sein de la MAD ou sur les différents Points d'Accès au Droit (PAD) répartis sur différents lieux tels que Centre social de Vernet Salanque, Centre pénitentiaire de Perpignan. <u>CITOYENNES:</u> Permanences d'une juriste du CIDFF dans le domaine de l'accès au Droit (droit de la famille, droit des biens, droit pénal, droit du logement, droit du travail, droit de la consommation, droit des étrangers...) et d'une conseillère emploi-formation et référente Egalité dans le domaine de l'emploi-formation (techniques de recherche d'emploi, élaboration du projet professionnel, prescription de formations, entretien d'embauche, VAE...) Lieu permanence : Centre social Bas Vernet, Centre social Vernet Salanque, Centre social Haut Vernet, Centre social Nouveau Logis, Centre social Champ de Mars, Centre social St Martin. Une permanence tous les 15 jours sera assurée par chacune des professionnelles
Territoire prioritaire concerné	Centre ancien, Bas Vernet Clodion, Nouveaux logis les pins, Diagonale du Vernet, Champ de mars, Baléares/Roi de majorque
Pilotes /partenaires associés	<u>Pilote :</u> Etat, Ville, CD <u>Partenaires :</u> CIDFF66CDAD, TGI, Ordres des avocats, notaires, huissiers, PJJ, Délégués du Procureur, UDAF, ADAVIP, Associations de Consommateurs, Médiance 66, DDD, conciliateurs de justice, médiateurs familiaux - Centres sociaux, CCAS, CAF, BIJ, REAAP, Associations de quartiers, DRDFE, ODVEF66,

	Référent Violences, Cellule d'informations préoccupantes du Procureur, CHRS, UMJ, PMI, CMP, Police, TGI, As Police, Réseau AIO (pôle emploi, MLJ, Cap Emploi, Département, CCI, CMA), centres de formation, entreprises, Réseau égalitaire du CIDFF des P.O.
Moyens humains et techniques	- 1 ETP de coordonnatrice salariée du CIDFF des P.O, 1 ETP de secrétaire mis à disposition par la Mairie de Perpignan, locaux, fluides mis à disposition par la Mairie de Perpignan -1/3 d'ETP d'une juriste, 1/3 d'ETP d'une conseillère emploi-formation
Calendrier de réalisation	Période scolaire
Résultats attendus	Accès aux droits facilités
Indicateurs de résultats	Nombre et nature des sollicitations (Tenue de statistiques sur objet de la demande)

Coût de l'action		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) CIDFF : MAD/PAD	Droit commun		3 200€ (mise à dispo de la locaux) 13 600€ (fds propre) + 1ETP		10 500 €			
2°) CIDFF : CITOYENNES	Crédit spécifique	25 000 €						
	Droit commun		3 200 €		10 500 €			
	Crédit spécifique	20 000€	8 000 €	3 000€				

Fiche action n° 2-1-2	Intitulé de l'action :
	Informations collectives
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie , la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	Des formes innovantes, dynamiques, avec une approche pluridisciplinaire sont à rechercher pour réussir le premier contact avec les personnes bénéficiant du rSa et très éloignées de l'emploi. Il est nécessaire de leur donner avant tout une information large sur leurs droits et devoirs, et de les orienter de manière adaptée à la situation. Les informations collectives, avec un jeu de questions / réponses entre professionnels de différents organismes et la salle, permettent d'être plus dynamique dans cette phase d'information, pour orienter et enclencher des rendez vous de manière réactive avec un référent.
----------------	---

	Le taux d'absentéisme, suite aux informations collectives est alors plus faible et l'adhésion des personnes à un parcours d'insertion adapté est plus fort.
Objectif général	Informations collectives déterminées par publics cibles (+ de 58 ans, - de 26 ans, RSA majoré, nouveaux entrants dans le RSA), en abordant les questions liées à l'accès aux droits, aux parcours d'insertion, aux contrats aidés, aux actions d'insertion, etc.
Objectifs opérationnels	Développer une démarche d'accompagnement proactive en direction des publics les plus éloignés de l'emploi S'appuyer sur les dynamiques collectives (informations collectives, ateliers sur les techniques de recherches d'emplois) pour être plus rapide et pertinent dans les accompagnements proposés Adapter les informations à des publics cibles, en fonction de leurs situations, de leurs droits spécifique Intervenir ensemble, entre différents partenaires pour faciliter l'accompagnement global, et permettre l'accès à différents services publics dans la proximité
Description	Informations collectives déterminées par publics cibles (+ de 58 ans, - de 26 ans, rSa majoré, nouveaux entrants dans le rSa), en abordant les questions liés à l'accès aux droits, aux parcours d'insertion, aux contrats aidés, aux actions d'insertion, etc.
Territoire prioritaire concerné	Ensemble des territoires Politique de la Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilote : Directrice des MSP de Perpignan Partenaires : CD - CARSAT pour les plus de 58 ans CR volet SPRO et dispositif de droit commun accessibles aux demandeurs d'emploi et allocataires du RSA
Moyens humains et techniques	Intervenants : Conseillers d'Insertion, Assistant Social, Médecin ou Puéricultrice, agents du Pôle Retour à l'Emploi, Assistantes Sociales du CLIC pour le Département. Assistants Sociales de la CARSAT Logistique assurée dans les antennes et les sièges des MSP de Perpignan
Calendrier de réalisation	Tous les mois, à partir de fin avril 2015 (expérimentation déjà conduite depuis septembre 2014)
Résultats attendus	Informations et orientation de l'ensemble des publics ciblés pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement social, socioprofessionnel ou professionnel adapté en fonction de leur situation. Facilité l'accès aux droits Approche globale de la personne – intervention d'une équipe pluridisciplinaire pour aborder les questions de logements, de santé, de garde d'enfants, de formation, d'emploi, ...
Indicateurs de résultats	1 - Critère de pertinence : indicateurs de résultats sur la correspondance entre les besoins des personnes, et les objectifs poursuivis par les infos coll, à savoir : répondre aux besoins d'information spécifiques, dynamique collective lors des infos coll, phase plus rapide d'orientation, d'accompagnement) 2 - Critères d'impact : indicateurs de résultats sur le nombre et la typologie du public invité/venu/excusé ; prises de RV ; nombre d'accompagnement, nombre de prescription sur des actions d'insertion ; satisfaction du public 3 – Critère de cohérence : indicateurs sur la complémentarité des intervenants, qualité des supports d'info, la diversité des thématiques abordés.

Fiche action n° 2-1-3	Intitulé de l'action : Rendez-vous des droits
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • un événement signalé par un allocataire agit rarement que sur une seule prestation • le niveau socio-culturel, la réalité de l'illettrisme et de l'analphabétisme face à une relation où domine l'écrit amène les individus à une inégalité en matière d'autonomie administrative • les droits applicables à l'allocataire se complexifient en fonction de son niveau de précarité
Objectif général	Faciliter l'accès aux droits pour réduire les inégalités et prévenir les difficultés
Objectifs opérationnels	Développer la méthodologie d'intervention des CAF face aux demandes des allocataires selon une approche globale qui doit se traduire par le traitement de l'intégralité des droits légaux et extra légaux sans que l'allocataire en formule explicitement la demande,
Description de l'action et du public	Mettre en place des Rendez-vous des Droits pour un public ciblé afin d'améliorer le traitement global des situations en : <ul style="list-style-type: none"> • étudiant l'ensemble des aides au titre des dispositifs gérés par la branche famille • informant et orientant au titre des dispositifs gérés par d'autres partenaires
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : ETAT- Cohésion sociale / CAF Partenaires : Pole emploi – CPAM – EDF GDF solidarité – FSL – MDPH
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : Gestionnaires Conseils Allocataires - Travailleurs sociaux Caf Moyens financiers : 20000 euros 0.5 ETP Moyens techniques : Locaux permettant l'accueil du public
Calendrier de réalisation	Déjà en place
Résultats attendus	Garantir l'accès aux droits des personnes
Indicateurs de résultats	- nombre de rendez-vous des droits réalisés - nombre de partenaires associés

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
					11 900€	0.5 ETP 20 000 €	
	Crédits spécifiques						

Opérationnel n°2-2: Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française

Fiche action n° 2-2-1	Intitulé de l'action : Maintien des ateliers socio linguistiques existants
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013 Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Schéma régional d'apprentissage linguistique

Constat	- Les femmes d'origine étrangère souhaitent de plus en plus être actives au sein de la société et endosser des responsabilités qui vont au-delà de leurs rôles d'épouse et de mère. Afin de les accompagner dans cette démarche, les ateliers socio-linguistiques se veulent être des tremplins vers l'autonomie en ayant un impact positif sur la confiance en elles et la mobilité de ces femmes. L'acquisition des subtilités du fonctionnement de notre société (lois, règles sociales et politiques, fondements culturels, connaissance des services publics...) renforce la compréhension que ces femmes ont du contexte dans lequel elles évoluent. Elles peuvent ainsi devenir plus actrices de leurs vies de salariées, de citoyennes, de militantes, de parentes d'élèves, d'administrées, de locataires, de consommatrices... - Les compétences en communication sont un vecteur essentiel de l'intégration sociale.
Objectif général	Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française afin de faciliter l'insertion sociale en lien avec Cap compétences cles
Objectifs opérationnels	Maintien d'une offre de qualitative d'actions socio-linguistiques sur les quartiers prioritaires de Perpignan
Description de l'action et du public	Soutien des porteurs de projets : <u>AEFTI /saint Martin</u> : 1 action pour les hommes, 1 action pour les femmes. Chaque action est constituée de 2 groupes bénéficiant chacun de 3h de cours par semaine (2 séances de 1h30) durant la période scolaire. <u>AEFTI/ Champ de Mars</u> : met en place 2 groupes bénéficiant chacun de 3h de cours par semaine (2 séances de 1h30) durant la période scolaire. <u>AEFTI/ Maillolles</u> : 2 groupes bénéficiant chacun de 3h de cours par semaine (2 séances de 1h30) durant la période scolaire. <u>FEMMES ESPOIR</u> : ateliers d'accès aux droits et de savoirs sociolinguistiques: Ils viseront, en plus de l'apprentissage de la langue française, l'information stricte sur les droits, les droits à la scolarité, à la culture, à la santé, au logement et à la préqualification pour certaines, également des droits personnels à l'émancipation. Tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 9 h à 11h30 et 14h à 16h30, mercredi de 14h à 16 h uniquement, jeudi de 16h30 à 18h30.

	<u>ASTI 66</u> : lundi 14h/16h (perfectionnés), mardi 9h/11h30 (débutants), mercredi 9h30/11h et 14h30/15h30 (perfectionnés), jeudi 9h/11h30 (débutants) et 14h30/16h (alphabétisation), vendredi 14h/16h (perfectionnés) tout au long de l'année.
Territoire prioritaire concerné	Saint Martin, Champ de Mars, Mailloles, Centre ancien, Gare
Pilotes /partenaires associés	<u>Pilotes</u> : Etat (DDCS), ville, CD <u>Partenaires</u> : AEFTI, Femme espoir, ASTI, Centres sociaux, CRIA, BIJ, MSP, Planning Familial, CIDFF
Moyens humains et techniques	<u>AEFTI/saint Martin</u> : Deux formateurs FLE: 1 aux femmes, l'autre aux hommes. <u>AEFTI/ Champ de Mars</u> : un formateur FLE. <u>AEFTI/ Mailloles</u> : un formateur FLE. <u>FEMMES ESPOIR</u> : Une responsable coordinatrice formatrice 35 h, une animatrice répétitrice qui parle arabe (BAFA) 24 h, une animatrice (BPJEPS) 10 h, une psychologue (vacations). <u>ASTI 66</u> : 10 formateurs bénévoles.
Calendrier de réalisation	Période scolaire et/ou tout au long de l'année.
Résultats attendus	Autonomie des femmes Apprentissage de la lecture/écriture et meilleure appropriation du français tant oral qu'écrit pour le second groupe.
Indicateurs de résultats	Niveau apprentissage de la langue, remontées des partenaires.

Coût de l'action		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
AEFTI/saint Martin	droit commun		1 600 €		2 300 €			
	crédits spécifiques	4 000 €	4 000 €					
AEFTI/Champ de Mars	droit commun		1 600 €		2 300 €			
	crédits spécifiques	4 000 €	4 000 €					
AEFTI/Mailloles	droit commun		1 600 €		2400 €			
	crédits spécifiques	4 000 €	4 000 €					
FEMMES ESPOIR	droit commun	3 000 €			45 000 €		13 500 €	
	crédits spécifiques	7 000 €	1 000 €					
ASTI 66	droit commun	3 000€			7 000 €			
	crédits spécifiques	5 000€	1 000 €					

Fiche action n° 2-2-2	Intitulé de l'action : Développement des ateliers socio linguistiques existants
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013 Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Schéma régional d'apprentissage linguistique

Constat	Les diagnostics réalisés sur les quartiers prioritaires ont permis de mettre en évidence l'acuité de cette question sur certains territoires. Ils ont permis également de constater qu'il convient d'améliorer tant qualitativement que quantitativement l'offre existante (ces diagnostics seront complétés courant 2015 pour les nouveaux quartiers prioritaires).
Objectif général	Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française afin de faciliter l'insertion sociale
Objectifs opérationnels	- Structurer davantage l'offre de formation linguistique (garantir la professionnalisation et s'assurer du financement des opérateurs locaux) - Développer de nouvelles actions sur les secteurs non couverts de Perpignan en lien avec Cap Compétences Clés
Description de l'action et du public	- Mise en place d'action d'apprentissage de la langue (une action tournée vers l'autonomie sociale et une visant l'insertion professionnelle) - Appui à la structuration d'un opérateur par l'intermédiaire d'un emploi aidé
Territoire prioritaire concerné	Nouveaux quartiers prioritaires (Gare, saint Assisclé, Bas Vernet est), Diagonale du Vernet, Nouveaux Logis
Pilotes /partenaires associés	DDCS, Préfecture, Ville de Perpignan, DIRECCTE, Département, Conseil Régional
Moyens humains et techniques	1 emploi aidé (emploi d'avenir)
Calendrier de réalisation	Mise en place 2 ^{ème} semestre 2015
Résultats attendus	Amélioration de l'offre d'apprentissage de la langue (quantitativement et qualitativement)
Indicateurs de résultats	Nombre d'apprenants accueillis

Coût de l'action	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	Département	Conseil Régional	CAF	Autres partenaires
Droit commun	BOP 104 (à définir)	À définir					DIRECCTE Voir fiche 3.2.1 (axe emploi)

Fiche action n° 2-2-3	Intitulé de l'action : Centre Ressources Illettrisme et Apprentissage du français pour les migrants des Pyrénées-Orientales (CRIA 66)
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013 Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux

	personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Schéma régional d'apprentissage linguistique Plan régional de lutte contre l'illettrisme

Constat	Manque de structuration de l'offre de formation linguistique et articulation des différents intervenants Manque de professionnalisation des acteurs de la formation linguistique
Objectif général	Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française afin de faciliter l'insertion sociale en lien avec Cap Compétences Clés
Objectifs opérationnels	Le CRIA 66 intervient dans le cadre du Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme et du Schéma Régional d'apprentissage linguistique. Il apporte notamment son soutien aux actions répondant aux besoins en formation linguistique des publics immigrés visant à faciliter leur intégration.
Description de l'action et du public	- problématique liée à la lutte contre l'illettrisme - problématique liée à l'absence de maîtrise de la langue française - mission d'information et d'orientation vis-à-vis des professionnels - mission de capitalisation et de diffusion des ressources documentaires et pédagogiques - mission d'animation et d'appui technique - <u>public</u> : ensemble des acteurs (formateurs et apprenants)
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	DDCS, DRJSCS, Préfecture, Ville de Perpignan, DIRECCTE, Département, Conseil Régional
Moyens humains et techniques	1 agent 35h CDD
Calendrier de réalisation	Tout au long de l'année
Résultats attendus	Contribution à l'élaboration d'un plan d'actions « apprentissage de la langue » (ateliers socio-linguistiques) dans le cadre du nouveau Contrat de Ville de Perpignan
Indicateurs de résultats	- nombre de formateurs et d'apprenants accueillis - nombre de journées d'animation/formation et d'ateliers - nombre de projets réalisés par les apprenants

Coût de l'action	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	Département	Conseil Régional	CAF	Autres partenaires
Droit commun				37 500 €			
Crédits spécifiques	22 000 €	2 000 €		2 500 €			

Objectif opérationnel n°2-3: Renforcer l'accessibilité aux soins, et à la démarche de santé

Fiche action n °2.3.1	Intitulé de l'action : Mise en place d'actions visant à la Promotion de la santé, la parentalité, l'accès aux soins et aux sports, la santé mentale auprès des publics précaires (enfants, adolescents, inclus vulnérables et personnes âgées)
------------------------------	---

Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec autres contrats, plans, schémas existants	Contrat local de santé (CLS)

Diagnostic	<p>Importance du non recours, ou de difficultés d'accès au soin sous ses deux formes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non connaissance, lorsque l'offre n'est pas connue - non demande, lorsque l'offre est connue mais difficile d'accès <p>Les facteurs de non-recours peuvent être liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des difficultés d'accès à l'information - des facteurs sociaux et psychologiques - un manque de coordination institutionnelle <p>Une fraction de la population confrontée à de multiples problématiques ne prend pas la mesure de l'importance de la prise en charge de leur santé</p>
Objectif général	Créer les conditions permettant de faciliter l'accès à l'information, aux droits en matière de santé et aux soins
Objectifs opérationnels	<p>Permettre aux populations concernées d'accéder plus facilement aux informations relatives à leur santé et aux dispositifs de soins.</p> <p>S'appuyer et développer des relais de proximité susceptibles de diffuser l'information, et d'accompagner vers les soins les personnes qui en sont le plus éloignées.</p>
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner localement des initiatives visant à améliorer l'accès aux soins et l'inscription dans un parcours en mettant en place de nouveaux dispositifs et actions, permettant aux entités qui ne relèvent pas de la sphère médicale ou aux institutions qui sont confrontées aux usagers présentant des problématiques de santé de mieux appréhender la situation et d'orienter vers les interlocuteurs adéquats. - Mettre en place des réseaux de soin référents à même d'identifier les difficultés spécifiques afin de travailler ensemble à une meilleure inscription des usagers dans un parcours de soin. - Mobiliser le réseau associatif pour informer, et agir dans un but de promouvoir la santé auprès des publics concernés <p>Accès aux soins, promotion santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récres de la santé (ANPAA) • Equipe mobile addiction (ANPAA) • Pause santé Tingat (ANPAA) • Pauses santé quartiers (Tablette et chocolat) • Accompagnement après les bilans de santé scolaire (Familia service / COAS) • Réseau de santé communauté gitane (Fil à métisser) • Centre d'Orientation et d'Accompagnement en Santé (Ville) • Offres de soins spécifiques privilégiées (Clinique mutualiste) • Actions santé (Mutualité française) • Prévention conduites à risques (Parenthèse/AFER) • Espace Info Santé Jeunes (BIJ) <p>Santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipes mobiles spécialisées : Elios, MAO, UMPJ (Centre hospitalier de Thuir) • Cellule de gestion des situations complexes (Ch Thuir) • Formation, sensibilisation aux pathologies psychiatriques auprès des

	<p>professionnels (Ch Thuir / Mission Santé Ville)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module « être parent : quel métier ! » (ADSEA, APEX, MFPP, Parenthèse, CH Thuir / Mission Santé Ville) • Présentation et sensibilisation réseau professionnels (ADSEA, APEX, Parenthèse, MFPP) • Formalisation partenariats PAEJ <p>Nutrition Santé Sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation équilibrée et sport pour les femmes (Tablette et chocolat) • Manger-Bouger (DAEE) • Action de prévention EAJ / clubs sportifs • Dépistage, prise en charge du surpoids et de l'obésité, activités sportives (Education Nationale, PMI, Ch perpignan) <p>Personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé sport seniors (animation sport Emploi 66/ Equilibre 66) • Aide aux aidants (Profession sport 66/ mutualité française)
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Mission Santé Ville</p> <p>Partenaires : ADSEA, AFER, Animation Sport Emploi 66, ANPAA, APEX, BIJ, CCAS, Clinique mutualiste, COAS, DAEE, DHS, Education Nationale, EAJ, Familia Service, Fil à Métisser, Hôpital de Thuir, Hôpital St Jean, MFPP, Mutualité française, Parenthèse, PMI, Tablette et Chocolat, UDAF, MFPP, Animation sport emploi, Equilibre 66, Profession sport 66, clubs sportifs, MSP du CD</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : 2</p> <p>Moyens financiers : ACSE, Ville de Perpignan, ARS, CD, CAF, CPAM, CARSAT, Fondation de France, MILDT, DDCS</p> <p>Moyens techniques : salle de réunions</p>
Calendrier de réalisation	Programme pluriannuelle
Résultats attendus	<p>Amélioration des connaissances des acteurs relais et des habitants des dispositifs santé</p> <p>Meilleure utilisation des dispositifs</p> <p>Meilleure connaissance des dispositifs de santé mentale</p> <p>Modification des représentations</p> <p>Modification des pratiques de partenariat</p> <p>Meilleur accompagnement des parents en difficultés avec leurs enfants</p> <p>Augmentation des interventions des équipes mobiles</p> <p>Diminution des hospitalisations en urgences pour motifs psychiatriques des personnes accompagnées par les pairs</p> <p>Meilleure prise en charge du surpoids et de l'obésité</p> <p>Réduction des chutes chez les personnes âgées</p> <p>Réduire l'isolement des personnes âgées</p> <p>Développement d'actions santé coordonnées dans les territoires QPV</p> <p>Meilleur repérage des partenaires les plus mobilisés</p> <p>Meilleur repérage des partenaires "manquants"</p>

Coût de l'action	Droit commun	Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			542 000 €	324 500 €	28 307 €		9 000 €	
	Crédits spécifiques		47 150 €	33 200 €				

Objectif opérationnel n°2-4: Mieux articuler les dispositifs d'aide en direction des publics en difficulté

Fiche action n° 2-4-1	Intitulé de l'action : Publication d'un guide sur l'accès aux droits sociaux
Convention interministérielle de référence	Convention avec la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	<p>Importance du non recours au droit, notamment sous ses deux formes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non connaissance, lorsque l'offre n'est pas connue - non demande, lorsque l'offre est connue mais pas demandée <p>Les facteurs de non-recours peuvent être liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des difficultés d'accès à l'information - des facteurs sociaux et psychologiques - un manque de coordination institutionnelle - un manque de lisibilité des règles et procédures en vigueur dû à la complexité réglementaire, ou au niveau et à la durée de certaines prestations <p>Une fraction de la population est inconnue des services sociaux, qui ne savent pas comment leur délivrer l'information utile.</p>
Objectif général	Créer les conditions permettant de délivrer plus efficacement l'information à destination du public susceptible de bénéficier des prestations sociales suivantes : ASPA, CMU-C, RSA, ACS, AL
Objectifs opérationnels	Permettre aux populations concernées de faire valoir leurs droits aux prestations sociales. S'appuyer sur les relais susceptibles de diffuser l'information, et notamment sur le réseau associatif
	- Décliner localement une initiative du département de Loire Atlantique, pilote de l'action visant à améliorer l'accès aux droits sociaux, en élaborant un guide pratique d'orientation de

1 Cout globalisé, Voir budget détaillé de chaque action en annexe

Description de l'action et du public	l'utilisateur, permettant aux entités qui ne relèvent pas de la sphère sociale ou aux institutions qui délivrent des prestations de mieux appréhender la situation de l'utilisateur et de l'orienter vers les interlocuteurs adéquats. - Mettre en place un réseau de référents chargés de diffuser le support ainsi que d'identifier les difficultés identifiées. - Mobiliser le réseau associatif pour faire comprendre les enjeux, et favoriser la diffusion la plus large de l'information auprès des publics concernés
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : DDCS, et Ville de Perpignan (centres sociaux) Partenaires : CD (MSP), CAF, CPAM, MSA, CARSAT, ADIL
Moyens humains et techniques	Moyens humains : Les référents désignés par chacun des services concernés Moyens financiers : Participation des organismes concernés et crédits spécifiques (Politique de la Ville) Moyens techniques : salle de réunions
Calendrier de réalisation	Fin d'année 2015
Résultats attendus	Mobilisation du tissu associatif Ouverture de droits à de nouveaux bénéficiaires
Indicateurs de résultats	- nombre d'associations mobilisées - nombre d'informations recueillies auprès des associations concernées - nombre de nouveaux bénéficiaires identifiés par les services prestataires

Coût de l'action		État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
Droit commun								
Crédit spécifique	500 €							500 € (CPAM,CARSAT,MSA)

Axe stratégique n°3: Le renforcement du mieux vivre ensemble

Objectif opérationnel n°3-1: Soutenir les initiatives citoyennes favorisant les solidarités locales

Fiche action n° 3-1-1	Intitulé de l'action : Fonds initiative citoyenneté
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales , le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	
Constat	Dans les circulaires issues des Comités interministériels à la ville des 30 juin et 2 décembre 1999, le gouvernement soulignait que le problème de la participation des habitants à la vie de leur commune devait être envisagé de la façon la plus pragmatique, en s'appuyant sur la méthodologie des dispositifs concrets ayant fait leurs preuves à titre expérimental ; c'est la raison pour laquelle il a décidé de mettre en place un fonds de participation des habitants dans les territoires relevant de la politique de la ville. La finalité première de ces fonds est de faciliter la prise d'initiative et l'auto organisation des habitants pour des projets contribuant à l'animation des quartiers et à l'enrichissement des liens sociaux
Objectif général	Soutenir les initiatives individuelles ou collectives présentées par des habitants de la Ville de Perpignan et productrices de solidarité ou de lien social.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Favoriser la prise d'initiatives des habitants par la participation au financement de projets fédérateurs. ➔ Valoriser et encourager l'esprit d'initiative des habitants ➔ Enrichir, dynamiser la vie locale, ➔ Développer le lien social ➔ Répondre rapidement aux besoins de financement des porteurs de projet
Description de l'action et du public	Les habitants rédigent un projet dans un document type qui résume leur idée. Puis un temps de présentation leur est accordé ce qui permet de créer un dialogue, un débat autour de leur projet, (chaque initiative est présentée au comité d'examen qui a lieu tous les 3ème mardis du mois). Le groupe d'habitants ou l'association qui porte le projet peut être accompagné par un professionnel des centres sociaux. Une attention particulière est portée sur la valorisation du bénévolat et le partenariat. Ensuite une notification individuelle de la décision leur est envoyée. Si le dossier est retenu la bourse est versée dans un délai de 3 semaines selon les modalités décidées par la commission au responsable de l'action. Puis un bilan de l'action et le réalisé doivent être impérativement transmis à la Commission Fonds d'Initiatives un mois après la réalisation du projet.
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de la ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : État (Préfecture), CAF et la Ville de Perpignan Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Equipe d'animation du Centre Social ➔ Relais sociaux ou associatifs ➔ Mairies de quartier ou annexes Mairies ➔ Mission Politique de la Ville

Moyens humains et techniques	<p>Moyens humains : 1/4 d'ETP de la chargée de mission Politique de la ville, 1/3 d'ETP de secrétariat</p> <p>Moyens financiers : Droit commun et crédits spécifiques (Politique de la Ville)</p> <p>Moyens techniques : salle de réunions</p>
Calendrier de réalisation	Durant une année civile
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Une dynamique de développement social, ➔ Favoriser une citoyenneté active et la démocratie participative ➔ Mobilisation citoyenne locale ➔ L'implication des habitants
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - participation active des habitants - nombre de projet retenu - qualité du projet (retour de la chargée de mission et des centres sociaux)

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				0,5 ETP			
	Crédits spécifiques	20 000€	15 000€			10 000€	

Fiche action n° 3-1-2	Intitulé de l'action :
	Former les acteurs jeunesse, les médiateurs et les associations de quartier sur la laïcité et la citoyenneté
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère des sports , de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	<p>La France fait face à un profond malaise social et démocratique. La France dans son ensemble, pas seulement quelques « quartiers en difficultés » comme on les appelle trop rapidement. Ce malaise a été maintes fois noté, commenté, analysé. Les événements de janvier en ont révélé plus encore l'intensité. Pour une majorité de nos concitoyens, la République est devenue souvent une illusion.</p> <p>Le principe de laïcité, clef de voûte de notre cohésion, n'est pas toujours bien compris et vécu pour certains comme une attaque à leur liberté religieuse, à leur liberté de croire ou de ne pas croire. Alors que la laïcité, justement, protège cette liberté et permet à chacun de trouver sa place dans notre Nation.</p>
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaffirmer la laïcité comme une valeur fondamentale de la fonction publique - Sensibiliser et échanger sur la laïcité avec la société civile
	1°) <u>Formation d'agents de la Ville de Perpignan</u> (agents des centres sociaux, animateurs jeunesse (1 journée CNFPT) :

Description de l'action et public ciblé	<p>-comprendre la situation en France au regard du respect de la diversité spirituelle et du principe de laïcité</p> <p>-connaître le cadre juridique relatif au respect et à l'application du principe de laïcité</p> <p>- concilier expressions individuelles et fonctionnement du service public</p> <p>2°) <u>Mise en place d'un groupe ressource</u> (Partenaires publics) en lien avec les référents mis en place par les services de l'Etat (voir également Cellule de conseil et d'expertise). Ce groupe pourrait être saisi par les responsables publics souhaitant recevoir un appui, notamment afin de faciliter le recours à la médiation au sein de leur structure. Il pourrait également élaborer et suivre la mise en place des actions de sensibilisation (cf infra)</p> <p>3°) <u>Mettre en place des espaces de sensibilisation, de débats et d'échange sur la laïcité à l'attention des associations et des médiateurs.</u></p> <p>Organisation de conférence/débat au sein de chacun des quartiers prioritaires en lien avec les associations et les conseils citoyens</p>
	Ensemble des quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	<p>- Partenaires du contrat de ville</p> <p>- CNFPT</p>
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'agents de la Ville de Perpignan (2ième semestre 2015) - Mise en place d'un groupe ressource (2ième semestre 2015) - - Actions de sensibilisation (2016) -
Résultats attendus	Meilleure connaissance application du principe de laïcité
Indicateurs de résultats	Nombre de participant, Nombre de projets mis en place,

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) Formation d'agents de la Ville de Perpignan	Droit commun								3000 € CNFPT
	Crédit spécifique								
2°) Mise en place d'un groupe ressource	Droit commun	3 000€		1 500€ (sous réserve de validation)					
	Crédit spécifique		1 500€						
3°) Mettre en place des espaces de sensibilisation, de débats et d'échange sur la laïcité à l'attention des associations et des médiateurs	Droit commun								
	Crédit spécifique								

Fiche action n° 3-1-3	Intitulé de l'action : Accès à la citoyenneté, Médiation sociale
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère des sports , de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses personnes se retrouvent dans l'incapacité d'accomplir des démarches administratives et d'avoir accès aux soins et/ou aux formations professionnelles parce qu'elles ne maîtrisent pas suffisamment le français. - Nécessité d'améliorer le lien social et d'aider les familles en grandes difficultés - Difficultés accentuées par la complexification des demandes administratives et la généralisation des automates téléphoniques ou des demandes par internet pour accéder aux services des organismes concernés.
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de médiation auprès d'un public ou d'institutions afin de contribuer à renforcer la cohésion sociale, - Rompre l'isolement. - Accompagner le public dans leurs démarches administratives - Permettre aux habitants de rencontrer d'autres personnes, - Permettre d'améliorer l'accès aux dispositifs de droit commun pour les habitants et l'orientation vers les partenaires sociaux (associatifs et institutionnels)
Description de l'action et public ciblé	<p><u>1/ Vers une meilleure cohésion sociale (ADOMA)</u> L'action se présente sous la forme d'un plan d'action, regroupant différentes interventions dispensées principalement sur la résidence, en lien avec plusieurs partenaires associatifs : Actions individuelles (accès aux droits et à la santé, prise en charge médicale des personnes en situations complexes ou en perte d'autonomie, AEFTI auprès des vieux migrants, ONAC auprès des anciens combattants, rapatriés et harkis, Médiance 66 auprès des autres publics...), Actions collectives (prévention santé avec le concours de la Carsat, développer l'activité physique adaptée aux personnes vieillissantes, insertion sociale et l'ouverture sur l'extérieur).</p> <p><u>2/Médiation sociale (AEFTILR)</u> Une médiatrice sociale, adulte relai, est présente au Centre social de St martin les lundis, mardis et jeudis, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elle accueille les personnes, cerne la situation, communique les informations relatives aux droits, aux aides, aux lieux relais ; elle informe et accompagne les personnes dans leurs démarches administratives (travail, santé, retraite, ...) ; elle facilite le dialogue social entre les services publics et les usagers ; elle contribue à améliorer ou préserver le cadre de vie ; elle initie des projets visant à rompre l'isolement. De manière occasionnelle la médiatrice accompagne les personnes dans les institutions, fait le point avec les habitants sur les actions prévues ou en cours, anime des ciné-débats, organise des sorties et des ateliers et y participe, participe à des animations organisées par le Centre social de St Martin.</p> <p><u>2/ La médiation pour les familles et les enfants des cités gitanes de Perpignan (CAMBIEM)</u> Organisation d'évènements festifs, mise en place d'ateliers culturels, répondre à des besoins et/ou des demandes des habitants : soutien administratif, aide à la lecture ou l'écriture de courriers, de documents, d'ordonnance...Favoriser des liens avec d'autres communautés gitanes, d'autres villes ou de pays, Communiquer sur la culture gitane..</p> <p><u>3/ Pôle pédagogique (CIMADE)</u></p>

	<p>Mise en place de cours de niveau et de soutien scolaire. 60 heures d'atelier par semaine sont organisées</p> <p><u>4/ Lien social du Quartier et aides aux familles en difficultés (Entraid'Roussillon)</u> Aides financières d'urgences – sorties femmes – réunions avec psychothérapeute sur l'éducation des enfants. Du mardi matin au samedi soir nos contacts avec la population défavorisées permettent un « mieux vivre en ensemble » dans ces quartiers.</p> <p><u>5/ Permanences d'accompagnement social (MRAP)</u> Ouverture des permanences d'accompagnement social les mardi et jeudi de 13h à 17h (correspondance avec caisses de retraite, centres pénitentiaires, avec services publics (EDF, GDF, Veolia...)....).</p> <p><u>6/ Permanences dans les quartiers prioritaires de la Ville de Perpignan (Médiance66)</u> _Dans le cadre de ses deux points services aux particuliers, Médiance 66 est présente sur le quartier de la gare (siège de l'association) et sur le quartier de Vernet-Salanque (dans des locaux mis à disposition par la Ville de Perpignan en lien avec le centre social du quartier). Ces deux PSP assurent des permanences hebdomadaires à raison de quatre fois par semaine et traitent dans l'ensemble les mêmes demandes que celles traitées dans les permanences objets de cette demande de subvention. La particularité du PSP de la gare est de recevoir les clients vulnérables (précarité énergétique) orientés par nos partenaires entreprise comme EDF, ERDF, GDF, GRDF et Véolia. L'action consistera principalement à réaliser des permanences hebdomadaires dans les locaux mis à disposition par la Ville de Perpignan au sein des centres sociaux. A raison d'une à deux fois par semaine selon les quartiers, ces permanences sont assurées par notre conseillère en économie sociale et familiale et/ou les médiatrices de l'association. Pour 2015, passage de 6 à 9 quartiers.</p>
Territoire prioritaire concerné	Quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	Pilotes :Etat- Ville CD Partenaires : ADOMA, AEFTI, CambiEM,MRAP, Médiance, CIMADE, entraid'Roussillon
Calendrier de réalisation	Période scolaire
Résultats attendus	- Une plus grande autonomie des personnes - Une participation plus importante à la vie sociale et collective
Indicateurs de résultats	- fréquentation des actions

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1/ Vers une meilleure cohésion sociale (ADOMA)	Droit commun	22 021 €	9 000 €						
	Crédit spécifique		4 000 €	1 000 €		2 500 €			
2/ Médiation sociale (AEFTI)	Droit commun	24 565 €	12 565 €	1 600 €					
	Crédit spécifique			0 €		5 000 €			
3/ La médiation pour les familles et les enfants des cités gitanes (CAMBIEM)	Droit commun	13 700 €		800 €					

4/ Pôle pédagogique (CIMADE)	Crédit spécifique		2 500 €	5 000 €		2 000 €			
	Droit commun	5 600 €							
5/ Lien social du Quartier et aides aux familles en difficultés (Entraid'Roussillon)	Crédit spécifique					1 600 €			
	Droit commun	33 834 €	60 000 €	7 500 €		8 000 €		2 500 €	
6/ Permanences d'accompagnement social	Crédit spécifique		2 000 €	2 000 €		2 000 €			
	Droit commun	2 700 €							
7/ Permanences dans les quartiers prioritaires de la Ville de Perpignan (Médiance66)	Crédit spécifique		1 350 €	0 €					
	Droit commun	51 600 €		11 200 €					
	Crédit spécifique		10 000 €	14 000 €		2 000 €			21 600 €

Objectif opérationnel n°3-2: Promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social et d'ouverture au monde

Fiche action n° 3-2-1	Intitulé de l'action : Charte de coopération culturelle de la Ville de Perpignan pour la période 2016 - 2019
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail de médiation dans les quartiers de la ville trop souvent isolé, - Actions culturelles cloisonnées, - Manque de communication entre les différents acteurs culturels, - Manque de concertation entre les acteurs culturels (institutionnels et associatifs), sociaux et éducatifs de la Ville
Objectif général	<p><i>Les objectifs généraux :</i></p> <p>La charte de coopération 2016/2019 vise à inscrire durablement les politiques de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, de création et de diffusion dans l'ensemble des quartiers de la Ville avec une attention particulière portée aux publics éloignés de la culture.</p> <p>Elle s'emploiera à réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles. Elle prendra en compte les besoins et les aspirations des habitants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, notamment par une médiation adaptée - Développer les actions de soutien et de qualification des pratiques artistiques ; - Inciter les habitants à participer aux activités culturelles de manière spontanée

	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'illettrisme ; - Développer la qualité architecturale et la prise en compte du patrimoine du XXème siècle présent dans les quartiers (label architecture du XXème siècle. - Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel - Modifier les relations entre centre et périphéries par la circulation des œuvres et des personnes - Concevoir des formations interprofessionnels de la culture en vue d'un meilleur accompagnement des publics <p>L'ensemble des domaines artistiques et culturels est concerné : musique, danse, théâtre, arts de la rue, arts de la piste, arts plastiques, patrimoine, architecture, cinéma, multimédia, photographie, audiovisuel, écriture, lecture....</p> <p>Une déclinaison spécifique est prévue pour le jeune public dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC).</p>
Objectifs opérationnels	<p><i>Les objectifs spécifiques</i> de la nouvelle charte porteront essentiellement sur une programmation d'actions dans le cadre de la laïcité, des valeurs de la République et de la culture au sein des centres sociaux, des écoles et durant les temps d'activités périscolaires.</p> <p>L'égalité dans l'accès à la culture et la lutte contre toutes les discriminations.</p>
Description de l'action et du public	<p>Des engagements territoriaux et thématiques définis entre les directions culturelles et sociales de la Ville et les grandes associations et équipements culturels de la Ville. Ces engagements sont en cours d'élaboration et seront inscrits dans la charte de coopération culturelle de Perpignan 2016/2019,</p> <ul style="list-style-type: none"> - CTEAC: <p>La ville a contractualisé avec la DRAC une convention triennale permettant de développer l'Éducation Artistique et Culturelle pour les enfants et les jeunes de Perpignan. Ce contrat pérennise les actions en direction du jeune public sur l'ensemble des temps de vie. Les actions sont mises en place par les structures culturelles de la Ville en direction des écoles, centre de loisirs (temps scolaires, extrascolaire et périscolaire) du territoire.</p>
Territoire prioritaire concerné	L'ensemble des quartiers de la Ville avec la prise en compte du quartier St-Jacques (quartier prioritaire d'intérêt national)
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : La Ville (<i>Les directions de la culture, du développement social et de la jeunesse, de l'action éducative et de l'enfance</i>), et L'Etat (<i>Direction Régionale de l'Action Culturelle du Languedoc-Roussillon</i>)</p> <p>Partenaires : Les grandes associations et les grands équipements culturels de la Ville,</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un coordonnateur de la direction de la Culture - les services culturels, sociaux et éducatifs de la Ville - les grandes associations et équipements culturels de la Ville partenaires de la charte - la mission politique de la ville <p>Moyens financiers :</p> <p>Droit commun et les crédits spécifiques (Politique de la ville – Etat)</p> <p>70 % du temps de travail annuel d'un salarié au sein de la direction de la culture : Le coût annuel est de 28 116 € .</p> <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition des salles de spectacles situées dans les quartiers dans le cadre de partenariat entre les structures culturelles et sociales de proximité et les

	<p>compagnies artistiques intervenant sur les quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mise en commun des compétences et des aides techniques et artistiques entre les artistes locaux et les grandes associations et équipements de la Ville pour la réalisation de projet 						
	<p>25 février : annonce du projet aux services culturels, sociaux et éducatifs de la Ville ;</p> <p>23 mars : annonce du projet aux signataires de la charte de 2011 et aux compagnies artistiques locales ;</p> <p>6 mai : déjeuner de travail en vue d'échanger et de mieux appréhender les attentes et les engagements potentiels des grandes associations et des équipements culturels de la Ville. Ce travail se fera en concertation avec les représentants de la mission politique de la Ville et du service des centres sociaux.</p> <p>19 mai : La direction de la culture accueillent les personnes en charge de la Charte de Coopération de la Ville de Liège à venir faire part de leur expérience et développer les différentes étapes de la mise en œuvre du projet auprès des acteurs socio-culturels, des grandes associations culturelles de la Ville et des maires de quartiers.</p> <p>juin-octobre : élaboration de la charte.</p> <p>novembre : signature de la Charte</p> <p>janvier 2016 : début de la mise en oeuvre</p>						
	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Briser l'isolement des populations marginalisées par leur situation économique, sociale ou médicale - Favoriser les rapports intergénérationnels, - Valoriser le dialogue interculturel, - Lutter contre les discriminations, - Permettre aux publics empêchés - Renforcer le lien social, - Soutenir les populations en parcours d'insertion socioprofessionnelle, - Participer à l'éducation des plus jeunes - Développer grâce à la formation commune une culture professionnelle conjointe des accompagnateurs des publics et des professionnels de la culture autour de la médiation culturelle et artistique - Susciter le plaisir et faire de la culture un déclencheur de pratiques culturelles (fréquentation des musées, des concerts, des expositions, lecture...) afin de permettre à chaque individu de construire une relation autonome à l'art, 						
	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - La priorisation des actions en fonction des moyens - Une politique de concertation entre tous les acteurs culturels - La mise en cohérence et la complémentarité des engagements avec les engagements de la politique de la Ville - Une transversalité constante avec au minimum une communication des actions proposées - Un comité de suivi - Une évaluation annuelle des actions menées. 						
	Droit	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires

Coût de l'action	commun		28 000 €				
	Crédits spécifiques						

Fiche action n° 3-2-2	Intitulé de l'action : Actions Médiation culturelle
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Constat	Peu d'accès aux pratiques et aux équipements culturels. Mise en place d'action au sein des quartiers afin d'en faciliter l'accès.
Objectif général et opérationnels	Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, notamment par une médiation adaptée
Description de l'action et du publi	<p><u>Points lecture/ Les Francas :</u> Un espace dédié aux plaisirs du livre, Un lieu de découverte et d'apprentissage de la langue française, des cultures du monde, Un lieu de lecture accessible à tous et de proximité, Un espace de rencontre et de partage, Un lieu animé et qui anime (bibliothèque de rue). Ouverture : 10h par site du lundi au vendredi (Vernet Salanque, Mailloles, Les Baléares). Accueil des lecteurs et non lecteurs. L'animatrice va également à leur rencontre sur le quartier (dans les écoles, dans les associations...) soit directement, soit par le biais d'autres associations.</p> <p><u>-Théâtre de la complicité/Saint Matthieu (Sensibilisation aux Pratiques Culturelles) :</u> Ateliers Théâtre pour enfants, pré ado et adultes, Ateliers chorale et des Soirées Café-Théâtre avec une programmation interdisciplinaire.</p> <p><u>-TIAMAT/ Saint Jacques (ARTS, IDENTITES et MIXITES, Découverte du Monde par le Rythme et le Chant) :</u> Ateliers (Musique Percussion et Chant) et Théâtre pour des enfants de 6 à 12 ans (Ecole LA Miranda et Ludothèque Rabelais) , Participer à des événements populaires et fête du quartier St Jacques, à des spectacles dans le cadre d'échanges avec d'autres ateliers (théâtre de la Rencontre, ALSH Romain Roland, Musée "Music" de Céret et le Théâtre de la Primavera).</p> <p><u>Cie Gérard Gérard/ Haut Vernet:</u> L'objectif est de permettre et d'initier des débutants au plaisir du jeu, du théâtre. Il s'agit de faire naître des personnages, mais aussi des situations, des sketches pour construire une forme de spectacle dite « Cabaret ». Une journée d'écriture est programmée avec l'auteure Clémence Weill, lauréate du Grand Prix de littérature dramatique en 2014. Nous mettrons en place des rendez-vous trimestriels dans des bars ou des maisons de quartier pour présenter le spectacle né du travail des improvisateurs cabarétistes.</p> <p><u>Institut Jean VIGO/ Passeurs d'image :</u> Séance au Parc Maillol : Un village associatif - Une séance en plein air – Une résidence d'artistes .</p> <p>La mise en place de ces différents volets se fait en concertation avec les directeurs et animateurs de centres sociaux qui expriment leurs projets autour des différentes possibilités proposées par l'opération sur le thème « L'Afrique ». Séance Arsenal/Quartier Saint-Jacques : Projection en plein air d'un film choisi par les habitants (Séances de préparation en amont avec les habitants du quartier et l'Institut Jean Vigo). Les centres sociaux organiseront une animation en fin d'après-midi</p> <p>Il est prévu de permettre la gratuité d'entrée aux séances du festival de l'Institut Jean Vigo en mars 2015 pour des groupes constitués avec les directeurs et animateurs des centres sociaux.</p> <p><u>Loco compagnie/ Haut Vernet :</u> Mise en place de 4 ateliers hebdomadaires (Théâtre Enfants-ado-adultes, atelier d'écriture, Danse Flamenco et sévillane), programmation de spectacles et</p>

	sorties culturelles extérieures. <u>PULX/Danse au Musée</u> :Une intervenante professionnelle danseuse et chorégraphe se propose d'encadrer un groupe de 24 à 30 jeunes (12 à 15 enfants et 12 à 15 jeunes adultes) dans des ateliers (qui se dérouleront dans un musée de la ville) de découverte et de création de danse contemporaine en lien avec la thématique du musée. Ces jeunes sont des binômes encadrés par l'AFEV dans des actions d'accompagnement éducatifs..
Territoire prioritaire concerné	Vernet, Centre ancien,
Pilotes /partenaires associés	Etat- Ville- CD- CAF Associations, Structures culturelles
Moyens humains et techniques	Salaires des différents intervenants
Calendrier de réalisation	Période scolaire
Résultats attendus	Accès aux pratiques culturelles et spectacles
Indicateurs de résultats	Nombre des participants aux différentes actions Fréquentation lieux culturels

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°) Point lecture/ Francas	Droit commun	20 600 €		9 600 €					
	Crédit spécifique		4 000 €	4 000 €					
2°) Théâtre de la complicité/Saint Matthieu	Droit commun	67 200€	4 000€			7 800 €			
	Crédit spécifique		6 000€						
3°) TIAMAT/ Saint Jacques	Droit commun	8 000 €							
	Crédit spécifique		4 000€	500 €		500 €		1 500 €	
4°) Cie Gérard Gérard/ Haut Vernet	Droit commun	12 080 €	4 000€	640 €		3 000 €			
	Crédit spécifique								
5°) Institut Jean VIGO dont Passeurs d'image	Droit commun	29 200 €	18 000€	Logistique		28 000 €			
	Crédit spécifique		3000 €	5000 €					
5°) Loco compagnie/ Haut Vernet	Droit commun	10 000€				1500€			
	Crédit spécifique		2 000€	2 000€					
6°) PULX/Danse au Musée	Droit commun	10 500€	2 500€						
	Crédit spécifique		3 000€						

Fiche action n° 3-2-3	Intitulé de l'action : Associer les habitants des quartiers prioritaires à la dynamique de valorisation du patrimoine
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la culture et de la communication du 5 mars 2014
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	<p>La valorisation du patrimoine constitue un des axes majeurs de redynamisation et d'attractivité du centre ancien de la Ville.</p> <p>Au regard de la richesse et de la diversité de ce patrimoine, il est prévu de décliner des itinéraires thématiques (guidés et animés), reposant sur une signalétique directionnelle et d'accueil, ainsi qu'une application numérique de visites guidées.</p> <p>Une grande partie du patrimoine est au cœur ou en périphérie des quartiers populaires du centre ancien et les itinéraires envisagés (gothique, place forte, moderne) traverseront ces quartiers. Ils peuvent concerner parfois directement les habitants (voir Caserne du Puig).</p> <p>Le projet de redynamisation du centre-ville suppose une articulation cohérente des enjeux urbains, sociaux, économiques et culturels.</p> <p>A l'image d'une majorité de la population, nous présumons que les habitants des quartiers prioritaires du centre méconnaissent la richesse du patrimoine qui les entoure.</p> <p>Un des facteurs de réussite des itinéraires résidera ainsi dans une meilleure connaissance, une appropriation (même partielle) voire une participation active à la démarche de valorisation du patrimoine.</p> <p>Il conviendra de s'appuyer sur l'approche éducative et l'action culturelle à destinations des publics développé par le pôle muséal de la ville et l'équipe d'animation de l'architecture et du patrimoine, dont le service du label VAH</p>
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social et d'ouverture au monde - Accompagner un plus grand nombre vers un meilleur accès des lieux patrimoniaux et du patrimoine culturel en général
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants à la richesse du patrimoine
Description de l'action et du public	<p>-Une phase de découverte ciblant différentes tranches d'âge (Ecole LA MIRANDA, Collège Jean Moulin, Groupe adulte avec le Centre social et/ou des partenaires associatifs) sous forme d'atelier, de visites guidées....</p> <p>une phase de sensibilisation à l'application numérique. Cette phase pourrait permettre de combiner connaissance du patrimoine et meilleure appréhension de l'écrit et des outils numériques (voir par exemple groupe de jeune « illettré » avec la Mission Locale Jeune)</p> <p>une phase de participation active au guidage : cette partie reste à préciser dans sa forme. Elle dépendra en partie de la « motivation » créée à partir des deux phases précédentes. Il sera possible de s'inspirer d'expériences proches dans les intentions (ex : sur un quartier de Nîmes, un groupe de femmes en apprentissage de la langue a créé un support écrit sur l'histoire de leur quartier).</p>
Territoire prioritaire concerné	Quartier centre ancien (quartier prioritaire d'intérêt national)

Pilotes /partenaires	Pilotes : La Ville (<i>Les directions de la culture, Mission politique de la ville, Centres sociaux, de l'action éducative et de l'enfance</i>), Partenaires : Les grandes associations et les grands équipements culturels de la Ville, L'Etat (Direction Régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon), Education nationale,
Associés	
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : - Mission Animation du patrimoine - les services culturels, sociaux et éducatifs de la Ville - les grandes associations et équipements culturels de la Ville, - la mission politique de la ville Moyens financiers : Droit commun et les crédits spécifiques (Politique de la ville – Etat) Moyens techniques : - Support parcours thématique
Calendrier	- Élaboration : dernier trimestre 2015 - Mise en œuvre 2016
Résultats attendus	- Renforcer le lien social, - Favoriser une appropriation positive du patrimoine
Indicateurs de résultats	- Participation aux actions

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		5 000€ (label VAH) 2500 € (pole muséal)	0.05 ETP				
	Crédits spécifiques						

Fiche action n° 3-2-4	Intitulé de l'action : Accès aux sports pour tous
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Constat	Seul 4% des personnes habitants dans les quartiers investis dans le cadre de la politique de la ville possèdent une licence sportive contre 25% pour le reste du département. Plusieurs raisons expliquent cette forme de discrimination source de perturbation sociale. Un tissu
----------------	---

	associatif faible en nombre, en infrastructure et en capacité d'interventions, un cout de pratique élevé pour les familles, une réticence à pratiquer en dehors des quartiers où ils résident, enfin une méconnaissance des familles des différents dispositifs mis à leur disposition.
Objectif général et opérationnels	-Redonner le gout de l'effort et de l'engagement, -Prendre soin de sa santé par l'activité physique. -Favoriser la relation avec des professionnels du sport, connaissance des filières professionnelles.
Description de l'action et du public	<u>USEP / Action « Savoir Skier »</u> : apprendre à skier (3 journées) aux enfants d'écoles en ZUS (3-4 écoles) <u>UFOLEP / Aider à la cohésion sociale et promouvoir la santé des jeunes Perpignanais par la pratique sportive au sein d'associations sportives</u> : Mettre en relation les associations sportives de proximité avec les populations du quartier via les centres sociaux de la ville qui mettront en place des cycles sportifs portant au minimum sur 14 semaines, Aider les associations présentes sur les quartiers ou à proximité à investir le territoire (matériel, vacations), Mettre en relation dans le cadre du contrat local de santé les jeunes en situation de surpoids et les associations sportives volontaires pour les accueillir (aide à la prise de licence), Favoriser la création d'associations par des jeunes du quartier, notamment celles à destination du public féminin (aide à la prise de licence, matériel). Public ciblé : 11 – 17 ans et féminin. <u>CDOS/ Manger bouger</u> : développer le goût de l'activité sportive chez les enfants d'âge maternel et montrer aux parents qu'à cet âge l'activité physique est possible. En parallèle une action d'information formation est organisée par des diététiciennes. USEP/savoir nager : apprendre à nager aux jeunes des écoles du Vernet, aux jeunes des accueils de mineurs de St Assisclle. Public cible : 6- 12 ans <u>UFOLEP / Action sport été</u> : -organiser des animations sportives sur les installations du Moulin à Vent durant 5 semaines l'été (environ 5.000 enfants), 23 associations Inciter les familles modestes bénéficiaires à utiliser le « Passeport temps libre » attribuée par la Caf pour inscrire leurs enfants à une activité sportive ou culturelle -Utiliser les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) comme vecteur de connaissance du milieu associatif sportif
Territoire prioritaire concerné	Centre ancien, Vernet, Saint assisclle
Pilotes /partenaires associés	- <u>Pilotes</u> : UFOLEP, CDOS, USEP - <u>Partenaires</u> : Les centres sociaux de la ville de Perpignan, les associations sportives, le contrat local de santé. - Aqua Synchro 66, DAEE -CAF
Calendrier de réalisation	Période scolaire ou vacances
Résultats attendus	Engagement de jeunes auprès d'associations sportives sur l'année. Découvertes de filières professionnelles dans le milieu du sport.
Indicateurs de résultats	Nombre de participant, nombre de licence sportive, de clubs sportifs partenaires

Coût de l'action		Budget global	Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
1°)USEP / Action « Savoir Skier »	Droit commun		2 500 € (CNDS)			6 750 €			
	Crédit spécifique								
2°) UFOLEP / Aider à la	Droit commun	47 760 €	17 000 € (CNDS)	MAL et ETP		1 930 €			UFOLEP national

cohésion sociale 3°) CDOS/ Manger bouger									4 730€
	Crédit spécifique		16 000 € (FIPD)	3 000 €					
4°) USEP/savoir nager :	Droit commun		22 000 € (CNDS)			14 272 €			
	Crédit spécifique								
5°) UFOLEP / Action sport été :	Droit commun		11 500 € CNDS			6 750 €			
	Crédit spécifique								
6°) Passeport temps libre Caf	Droit commun		20 000 € (CNDS)			1 930 €			
	Droit commun						47 912 €		
	Crédit spécifique								

Objectif opérationnel n°3-3: Conforter et optimiser le rayonnement des centres sociaux, développer les services et les actions en complémentarité avec les Maisons sociales de Proximité de Perpignan

Fiche action n° 3-3-1	Intitulé de l'action : Mise en place d'une action collective partenariale dans le cadre du « vivre ensemble »
Convention interministérielle de référence	Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013 Convention avec le ministère des sports , de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	- Absence de coopération entre les centres sociaux et les Maisons Sociales de Proximité - Isolement de publics cibles (Personnes âgées, jeunes, femmes) - Méconnaissance des rôles et missions de chacun des partenaires qui ne favorise pas la prise en charge individuelle et collective des publics
Objectif général	Développer les services et les actions des centres sociaux en complémentarité avec les MSP de Perpignan
Objectifs opérationnels	Sur un territoire défini : - Développer la connaissance réciproque des missions et actions : centre social / MSP - Expérimenter une action collective
Description de l'action et du public	- Rencontre entre les équipes des deux institutions autour de leurs missions, leurs pratiques et le projet social du centre social retenu - Diagnostic partagé du quartier d'intervention

	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer des axes de travail en lien avec le « vivre ensemble » - Mettre en place une action à destination des jeunes (11-17 ans), des personnes âgées de plus de 75 ans ou des femmes, visant à renforcer le lien social et lutter contre l'isolement
Territoire prioritaire concerné	Vernet - Salanque / Diaz (nord) ou Saint Mathieu (sud)
Pilotes /partenaires associés	Ville de Perpignan – Département des Pyrénées-Orientales - CAF
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référents désignés par les deux institutions <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits spécifiques de la Politique de la ville <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salles de réunion du centre social et des MSP
Calendrier de réalisation	4 ^{ème} trimestre 2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des droits à de nouveaux bénéficiaires - Renforcer le vivre ensemble sur le quartier - Mobilisation des deux équipes
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Travail partenarial engagé entre les deux institutions - Mise en place d'une action collective

Fiche action n° 3-3-2	Intitulé de l'action :
	Les centres sociaux municipaux, acteurs majeurs du mieux vivre ensemble
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Les centres sociaux municipaux sont implantés sur 9 territoires du contrat de ville. - Les centres sociaux agissent sur la démocratie participative - Les centres sociaux favorisent les rencontres et les échanges des habitants des quartiers populaires - Les centres sociaux doivent travailler davantage les questions de mixité socioculturelle - Les centres sociaux doivent rayonner au-delà de l'habitat social vers le pavillonnaire - Leur implantation géographique, leurs locaux et leur attractivité doivent se développer.
Objectif général	Conforter et optimiser le rayonnement des centres sociaux
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité des centres sociaux Développer les actions et services initiés par les centres sociaux Développer la mixité sociale et culturelle
Description de l'action et du public	Les centres sociaux sont des « lieux ressources » pour les habitants et les acteurs du Développement Social Local (DSL). Ils proposent des services et des activités coordonnées à finalité sociale, éducative et culturelle qui favorisent les initiatives locales.

	<p>Les centres sociaux de par leur équipement, leur positionnement géographique et leur attractivité de services et d'animations doivent rayonner au-delà de l'habitat social vers le pavillonnaire afin de travailler le mieux vivre ensemble et la mixité.</p> <p>Cette orientation sera confortée et développer sur l'ensemble des centres sociaux.</p> <p>Ces structures sont, dans de nombreux domaines, un « support » de proximité permettant la mobilisation des habitants pour des actions de développement social menées par la Ville ou par des partenaires (Institutionnels et associatifs).</p>
Territoire prioritaire concerné	Diagonale du Vernet, Bas Vernet Est, St Assisclé, St Martin, St Matthieu-La Réal, St Jacques, Champ de Mars.
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Ville de PERPIGNAN Partenaires : CAF, DDSC, Préfecture, associations,...
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : plus de 80 agents Moyens financiers : 2 900 000 € Moyens techniques : 16 Equipements (9 centres sociaux et 10 EAJ)
Calendrier de réalisation	2015 - 2019
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Meilleur positionnement géographique pour certains centres sociaux -Plus forte mixité dans les actions menées - Augmentation de la fréquentation des centres sociaux - une meilleure circulation de l'information et de la communication entre les différents services de la ville œuvrant avec les centres sociaux - identification et développement du partenariat sur le territoire (associations, institutions) - mise en œuvre des actions de soutien à la fonction parentale portées par les référents familles -développement d'actions en faveur de l'autonomie des jeunes en s'appuyant notamment sur les EAJ
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> --nombre d'équipements mieux positionnés géographiquement dont le positionnement géographique a évolué -nombre de nouveaux projets créant de la mixité - taux d'évolution de la fréquentation des centres sociaux - localisation géographique des usagers fréquentant les centres sociaux -Taux d'évolution d'actions labellisées Reaap - Nombre de Comité locaux d'animation parentalité mis en place - Nombre de projets d'autonomie des jeunes

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				2 105 000 €			429 555 €
	Crédits spécifiques	15 000 €				96 000€	